

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 23 juin 2022 à 18H30, en salle des fêtes d'Authume, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CHAMPANHET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57
 Nombre de procurations : 17
 Nombre de votants : 74
 Date de la convocation : 17 juin 2022
 Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Daniel BERNARDIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Philippe BLANCHET suppléé par	Monsieur Nicolas GOMET	Madame Sylvette MARCHAND
Monsieur David STEFANUTTI	Madame Justine GRUET	Monsieur Olivier MEUGIN
Monsieur Jean-Luc BONIN	Monsieur Bernard GUERRIN suppléé	Monsieur Dominique MICHAUD
Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	par Monsieur Pierre PONARD	Monsieur Cyril MILLIER
Monsieur Gabriel BREMOND	Monsieur Hervé GUIBELIN	Monsieur Christophe MONNERET
Madame Séverine CALINON	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Joël PANNAUX
Madame Aline CALLEGHER	Monsieur Ako HAMD AOUI	Monsieur Emeric PAUVRET
Monsieur Stéphane CHAMPANHET	Madame Micheline HENRY	Monsieur Jacques PÉCHINOT
Monsieur Jean-Paul CHAPIN	Madame Nadine HERRMANN	Madame Annie PERNOUX
Monsieur Gérard CHAUCHEFOIN	Monsieur Maurice HOFFMANN	Madame Christine RIOTTE
Monsieur Christophe CHAUTARD	Monsieur Philippe JABOVISTE	Monsieur Jean-Claude ROBERT
Monsieur Bruno CHEVAUX	Monsieur Patrick JACQUOT suppléé	Monsieur Jean-Yves ROY
Monsieur Jean-Luc CROISERAT	par Madame Sandrine KEDZIORA	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Jean-Pierre CUINET	Monsieur Georges JEANNEROD	Monsieur Pascal SANCEY
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Grégory SOLDAVINI
Madame Françoise DAVID	Madame Céline LABOUROT	Monsieur Julien STOLZ
Madame Isabelle DELAINE	Monsieur Jacques LAGNIEN	Madame Héléne THEVENIN
Monsieur Alain DIEBOLT	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Alexandre DOUZENEL	Monsieur Jean-Luc LEGRAND	

Conseillers absents ayant donné procuration :

Madame Patricia ANTOINE à Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX
 Monsieur Mathieu BERTHAUD à Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
 Madame Catherine DEMORTIER à Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE (jusqu'à GD52/22)
 Madame Frédérique DRAY à Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE
 Monsieur Daniel GERMOND à Monsieur Philippe JABOVISTE
 Madame Isabelle GIROD à Monsieur Jean-Pierre CUINET (sauf GD77/22 et GD78/22)
 Madame Justine GRUET à Madame Isabelle DELAINE (jusqu'à GD62/22)
 Madame Marie-Rose GUIBELIN à Madame Séverine CALINON (GD35/22)
 Madame Laetitia JARROT-MERMET à Madame Nadine HERRMANN (sauf GD73/22 et GD74/22)
 Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE à Madame Christine RIOTTE (à partir GD51/22)
 Monsieur Mohamed MBITEL à Monsieur Jacques PÉCHINOT
 Madame Maryline MIRAT à Madame Nathalie JEANNET
 Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON à Madame Sylvette MARCHAND (sauf GD55/22 à GD57/22)
 Monsieur Hervé PRAT à Monsieur Nicolas GOMET
 Monsieur Jean-Michel REBILLARD à Monsieur Stéphane CHAMPANHET
 Monsieur Fabien RIGAUD à Monsieur Christophe MONNERET
 Monsieur Paul ROCHE à Monsieur Alexandre DOUZENEL
 Monsieur Patrick VIVERGE à Monsieur Ako HAMD AOUI (sauf GD75/22)

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

Monsieur Jean-Pierre CUINET (GD77/22 et GD78/22)	Madame Cyriel JEANNEAUX
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET (GD67/22)	Monsieur Olivier LACROIX
Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Sylvette MARCHAND (GD55/22 à GD57/22)
Monsieur Denis GINDRE	Monsieur Christian MATHEZ
Monsieur Gérard GINET	Madame Agnès MATHIOT
Madame Justine GRUET (à partir GD63/22)	Madame Annie PERNOUX (GD43/22 et GD44/22)
Monsieur Olivier GRUET	Monsieur Emmanuel SAGET
Madame Marie-Rose GUIBELIN (à partir GD36/22)	Madame Héléne THEVENIN (GD70/22)
Monsieur Ako HAMD AOUI (GD75/22)	Monsieur Pierre VERNE
Madame Nadine HERRMANN (GD73/22 et GD74/22)	

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 mars 2022

Communication des décisions prises par Monsieur le Président,

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire, dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire

- 1 Audit des comptes 2021 – Synthèse des travaux menés par le Commissaire aux Comptes
- 2 Approbation des Comptes de Gestion 2021 des budgets régis par la norme comptable M4
- 3 Approbation des Comptes Financiers Uniques 2021 des budgets régis par la norme comptable M57
- 4 Approbation du Compte Administratif 2021
- 5 Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021
- 6 Budget supplémentaire 2022
- 7 Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC – Modalités de répartition du prélèvement 2022
- 8 Remplacement de 2 représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du Syndicat Mixte la Grande Tablée
- 9 Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour l'acquisition de 10 pavillons situés à Villette-les-Dole – Prêt n°LBP-00015075
- 10 Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de restructuration de la résidence autonomie Les Paters à DOLE (75 rue des Paters) – Prêt n°136013
- 11 Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat le financement d'une opération de réhabilitation thermique de plusieurs ensembles immobiliers situés à Dole – Prêt Banque Populaire
- 12 Garantie d'emprunt accordée à Néolia pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à DOLE (13-15 rue Charles Laumier) – Prêt n°131678
- 13 Convention de Partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux
- 14 Principe d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- 15 Contractualisation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ADEME – Contrat d'Objectif Territorial
- 16 Attribution de fonds de concours aux communes – Année 2022 (suite)
- 17 Désignation du nombre de membres des Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- 18 Plan de contrôle 2022 des aides de l'Agence Nationale de l'habitat
- 19 Désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial (CST)
- 20 Désignation du nombre de membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT)
- 21 Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- 22 Modification des Lignes Directrices de Gestion pour le personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- 23 Modification de la participation au financement de la complémentaire santé à compter du 1er juillet 2022
- 24 Ouverture du capital de l'AER de Bourgogne Franche-Comté
- 25 Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise
- 26 Amélioration de l'habitat privé - Attribution d'aides
- 27 Acquisition du dépôt de bus à Foucherans à EIC Transactions
- 28 Acquisition de terrain à la Ville de DOLE
- 29 Cession de terrain à Monsieur Tanguy LOISON
- 30 Cession de terrain à la SAS MICHAUD

- 31 Prescription de la révision allégée du PLUi
- 32 Cession de terrain à la SARL CNBTP
- 33 Subvention pour l'achat de locaux commerciaux dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
- 34 Système d'Assainissement – Commune de Tavaux
- 35 Système d'Assainissement – Commune de Damparis
- 36 Programmation du Contrat de Ville 2022
- 37 Bilan du Contrat de Ville 2021
- 38 Avenant au protocole de partenariat Contrat de Canal du Rhône au Rhin
- 39 Règlement communautaire des transports 2022-2023
- 40 Legs de Monsieur Robert MIGNERIEY
- 41 Demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole – Année 2022
- 42 Financement 2022 de l'Ecole de Musique Tavaux – Abergement – Damparis (EMTAD)
- 43 Financement 2022 de l'Ecole de Musique de Saint-Aubin
- 44 Rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – Année 2021
- 45 Rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public - DOLEXPO – Année 2021
- 46 Rapport annuel sur la situation de la SPL Hello Dole – Année 2021
- 47 Rapport annuel sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39 – Année 2021
- 48 Rapports annuels d'activité DOLEA Eau et DOLEA Assainissement – Année 2021
- 49 Rapport annuel d'activité Délégation de Service Public SPANC – Année 2021
- 50 Rapports annuels d'activité SOGEDO service public assainissement collectif – Année 2021
- 51 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de la DSP SPANC – Année 2021
- 52 Rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public Golf – Année 2021
- 53 Rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public Transports – Année 2021
- 54 Rapport annuel d'activité de la Société EQUALIA – DSP pour la gestion de trois équipements nautiques

M. le Président : Bonsoir à tous. Le *quorum* est juste atteint. Les derniers arrivants prendront la séance en cours. J'aurais l'occasion de présenter ma voisine, Madame COLLET, commissaire aux comptes de notre structure, qui expliquera son rôle et le premier rapport que nous présenterons ce soir à notre Conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : J'ouvre cette séance, selon l'usage, en désignant un secrétaire de séance. Je vous propose, dans l'ordre alphabétique des communes, de choisir la commune de Dole et de proposer Stéphane CHAMPANHET. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2022

M. le Président : Nous avons aussi le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2022. L'avez-vous bien reçu ? Avez-vous des commentaires à faire ? Vous avez noté qu'il est succinct, car nous avons eu des petits problèmes techniques. Je pense que l'essentiel a été repris. Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je poursuis avec la communication des décisions. Nous commençons par celles du Président. Je ne vais pas toutes vous les lire de manière exhaustive, vous les avez sous les yeux. Vous avez le premier paquet concernant des décisions avec incidences financières pour :

- les Actions Éducatives, l'aménagement du self des enfants du Deschaux (25 000 euros) ;
- la Commande Publique pour
 - les Reliures Thibault et les Reliures Clergeot pour la prestation d'équipement, de réparation et de reliure de livres pour le réseau des médiathèques ;
 - la Société Doloise de Peinture pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du Deschaux (54 000 euros).

Nous avons ensuite :

- les conventions de remboursement de frais de déplacement (vous en avez toute la liste en dessous) ;
- le dispositif d'ouverture de crédits, de ligne de trésorerie que nous mettons en place, que nous utilisons plutôt rarement, mais nous préférons par prudence les mettre en place (2 millions d'euros) ;
- des avenants avec
 - la SAS Roger Martin sur la voie d'accès pour la base Intermarché ;
 - la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour une demande de subvention pour la poursuite de l'opération de numérisation des fonds patrimoniaux ;
- le marché de la télésurveillance avec Cyclop Sécurité ;
- les travaux de transformation de l'ancienne voie Grévy, avec des avenants (196 000 euros) correspondant à la finalisation de l'opération que vous connaissez tous ;
- la rénovation des vestiaires de Damparis, ou plutôt la finalisation des vestiaires de la Pépinière (14 591 euros) ;
- des honoraires d'avocat (900 euros) ;
- la création de postes pour les CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi), ce qui correspond à des usages traditionnels.

Nous avons toutes les conventions de mises à disposition de la salle Talagrand, avec toutes les associations sportives. Là encore, cela va commencer à peu près à être bouclé. Nous commençons à y voir plus clair avec le démarrage opérationnel de Talagrand malgré la période 2020 un peu difficile.

Nous avons par ailleurs :

- une convention spéciale avec Alpha Carbone pour le réseau d'assainissement (convention de déversement au réseau d'assainissement) ;
- une autre occupation de locaux sportifs pour Acti Club ;
- des conventions d'accueil d'un bénévole au sein du service de lecture publique : tous ces bénévoles travaillent dans l'intérêt de la lecture publique et nous mettons en place les conventions avec chacun ;
- une délégation du droit de préemption urbain pour la propriété SCI Le Petit Bouchon pour un montant de 100 000 euros, qui est confiée à la commune du Deschaux ;
- un transfert de crédits au budget Assainissement pour un montant de 120 200 euros (compte à compte).

Je vais vous donner un petit mot d'explication concernant la déclaration sans suite pour la construction d'une salle sportive multi activités sur la commune de Rochefort-sur-Nenon. Nous avions un budget qui était voté. Tout était prévu, les lots ont été appelés. Les appels d'offres étaient largement supérieurs à ce que nous avions fléché. Compte tenu de la conjoncture que vous connaissez, nous sommes de l'ordre de plus de 20 % de dépassement par rapport à notre objectif. Nous avons donc cru bon de renoncer pour l'instant au lancement de cette opération et nous attendons des jours meilleurs. Nous y reviendrons dans un prochain Conseil.

Il y a également une délégation du droit de préemption pour la commune de Dole pour un bâtiment avenue du Maréchal Juin. Pour le service d'assainissement collectif sur une partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons des avenants avec Sogedo et Suez. Nous avons une convention avec l'association Sports Adaptés Loisirs pour le dojo de Tavaux et une convention avec la SAS Clavière de déversement au réseau d'assainissement de la zone portuaire.

Je poursuis avec les décisions prises par le Bureau Communautaire. Vous me poserez toutes vos questions ensuite. Sur l'ensemble des partenariats, vous avez la série. Avec Destination 70 pour le tourisme, nous avons donné une subvention de 1 250 euros pour faire de la promotion en commun entre la Vallée de l'Ognon et notre territoire. Vous avez ensuite :

- l'attribution d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour l'enseigne « Grain de Malice » à Dole (3 000 euros) ;
- des subventions
 - à l'association « La Grande Enquête » (500 euros) ;
 - à la Société des Amis de Pasteur dans le cadre des manifestations du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur (8 000 euros) ;
- une domiciliation pour la SL Multiservices ;
- un programme d'intervention sur les Espaces Naturels des Monts Dolois, demande de subvention au Conseil Départemental ;
- une subvention exceptionnelle au Grand Dole Rugby dans le cadre de l'acquisition d'un minibus (1 000 euros), ce qui nous permet d'éviter de prêter notre minibus avec les problématiques que nous rencontrons parfois ;
- une subvention complémentaire au Dole Triathlon Aquavélopede (600 euros) ;
- des modifications du tableau des effectifs ;
- une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la Société EBVH Loisirs pour l'installation et la gestion d'un parcours acrobatique de type accrobranche ;
- une domiciliation au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) pour les sociétés LNV et Cycl'IT ;
- une attribution d'une aide à Aurélien BENOIST pour la réhabilitation d'un local commercial (249 euros) ;
- une convention de coopération avec le dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) pour l'accueil d'enfants à l'accueil de loisirs de Crissey ;
- un accord-cadre à bons de commande pour l'impression du magazine *Grand Dole le Mag* avec la société LIG ;
- la signature d'une convention d'autorisation d'occupation de locaux avec l'Association Pays Dolois-Pays de Pasteur, association qui est dans les locaux de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Voilà pour l'ensemble des décisions prises tant par moi-même que par le Bureau, sachant que les décisions que je prends sont toutes reprises également au Bureau, puisque je ne prends pas mes décisions en catimini, je vous rassure. Avez-vous des questions sur l'ensemble de ces décisions ? S'il n'y en a pas, j'entérine toutes ces décisions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Je corrige une petite erreur en termes de procédure. J'ai oublié de donner les pouvoirs pour la séance. En l'occurrence, Patricia ANTOINE a donné pouvoir à Jean-Baptiste GAGNOUX, Mathieu BERTHAUD à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Catherine DEMORTIER à Jean-Philippe LEFÈVRE, Frédérique DRAY à Jean-Pascal FICHÈRE, Daniel GERMOND à Philippe JABOVISTE, Isabelle GIROD à Jean-Pierre CUINET, Justine GRUET à Isabelle DELAINE, Mohamed MBITEL à Jacques PÉCHINOT, Maryline MIRAT à Nathalie JEANNET, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Sylvette MARCHAND, Jean-Michel REBILLARD à Stéphane CHAMPANHET, Paul ROCHE à Alexandre DOUZENEL, Laetitia JARROT-MERMET à Nadine HERRMANN, Marie-Josée GUIBELIN à Séverine CALINON, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Patrick VIVERGE à Ako HAMDAOUI et Hervé PRAT à Nicolas GOMET. Voilà pour les pouvoirs.

Si vous n'avez pas de question sur ce que je viens d'évoquer jusqu'à présent, notamment les décisions, je passe à l'ordre du jour à proprement parler.

NOTICE N° 01 : AUDIT DES COMPTES 2021 – SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. le Président : Je vais commencer par un petit rappel historique. Nous avons eu l'occasion d'en parler ici. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est rentrée dans un processus d'expérimentation pour faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes. L'opération a démarré en 2018, si je me souviens bien, par des audits de la Cour des Comptes d'abord. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) nous surveille également de près. Je vous rappelle si besoin était qu'il y a deux teneurs de livre, nous-mêmes en tant que donneurs d'ordre, qui établissons un compte administratif (CA), et la Trésorerie qui exécute les ordres, mais en paiement, qui établit le compte de gestion. Les deux parties sont partie prenante pour ces processus de certification des comptes.

Dans le processus d'établissement des comptes, un diagnostic a été fait, des voies d'amélioration ont été identifiées dans un premier temps. Nous avons ensuite choisi un commissaire aux comptes suite à un appel d'offres en 2018. Le commissaire aux comptes est intervenu pour la première fois sur les comptes 2020, et il intervient de nouveau sur les comptes 2021. Nous allons donc avoir ce soir la présentation du rapport des comptes de 2021 par le cabinet ORCOM qui avait été retenu dans notre appel d'offres. Voilà très succinctement le cadre dans lequel Madame COLLET, du cabinet ORCOM, est intervenue. Elle va se présenter rapidement. Elle est la signataire de ce rapport de commissaire aux comptes.

Pour vous rappeler le processus dans lequel nous sommes, suite à ce premier rapport, nous aurons un deuxième rapport 2022 pour finaliser la première partie de l'expérimentation. La Cour des Comptes et la DGFIP font des rapports sur l'expérimentation. Ceux-ci seront bouclés d'ici la fin de l'année. Ils seront présentés et enrichis de la lecture des comptes 2022. Ils seront présentés au gouvernement sans doute dans le courant de l'année prochaine, pour une délibération du Parlement le cas échéant à l'été 2023 probablement. Le Parlement décidera alors si cette expérimentation est concluante, s'il faut l'étendre et sur quel volume il faudra l'étendre, s'il faut l'ouvrir à toutes les collectivités d'une certaine taille. C'est probablement ce vers quoi nous nous orienterons. Tous les débats concernent ces sujets. Nous faisons partie de cette première vague d'expérimentation parmi 25 entités en France. Ce sont 25 entités de toute nature. Je crois qu'il y a la Ville de Paris, une région, deux départements, des petites communes, des communautés de communes, des agglomérations comme la nôtre. Il y a ainsi un certain panel pour essayer d'avoir une vision plus large de toutes les problématiques que cela peut engendrer.

Je vais donner la parole à Madame COLLET qui va nous présenter ce rapport 2021.

Mme COLLET : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, merci de m'accueillir dans votre réunion de ce soir. Avant de présenter les conclusions sur ce rapport d'audit, je vais peut-être vous préciser que la démarche est permanente, d'amélioration continue. On dit « permanente », certes, nous ne sommes pas dans les murs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tous les jours, mais nous suivons tous les sujets de cette expérimentation avec les services tout au long de nos échanges tout au long de l'année. Nous avons deux grosses périodes, des périodes où nous examinons à la fois l'organisation, les procédures, le point des plans d'action, et une phase où nous examinons plus particulièrement le sujet de ce soir que sont les comptes. Nous travaillons à la fois avec les services de l'ordonnateur, mais également ceux du payeur pour appréhender ces comptes dans leur ensemble, sachant que le commissaire aux comptes a un angle de vision purement comptable, avec le respect des règles et des principes comptables français, et pas du tout un angle sous la gestion de la collectivité. C'est ce qui nous démarque peut-être également des rapports de la Cour des Comptes. Bien évidemment, nous apprécions les comptes dans leur ensemble et en fonction de seuils de signification.

Sur ce premier rapport d'audit présenté à votre collectivité, nous avons émis un rapport avec un certain nombre de réserves, certains sujets ayant été appréhendés tout au long de l'année 2021, avec la possibilité d'exprimer cette année un avis sur ces comptes par rapport à 2020. S'agissant des points de réserve, vous verrez que certains sujets sont assez transverses à l'ensemble de ces collectivités expérimentatrices. À chaque fois que nous regarderons une réserve, je vous préciserai si ces sujets se retrouvent également dans le périmètre d'autres collectivités. Sachez également que le cabinet ORCOM, que je représente, suit également une autre collectivité parmi les 25. Nous avons aussi accompagné les équipes de la Cour des Comptes et les Chambres régionales des Comptes sur les audits préalables à cette première période de trois ans qui se fait sous l'égide des commissaires aux comptes. Précédemment, c'était la Cour des Comptes et la Chambre régionale des Comptes. Il y avait quelques auditeurs commissaires aux comptes, dont je faisais partie. Cela fait maintenant 6 ans qu'ORCOM suit l'expérimentation sur toutes ces thématiques.

S'agissant des premiers points, les différents points de réserve portent sur des éléments significatifs au niveau des comptes. Nous parlons à la fois du bilan et des aspects du compte de résultat, donc des recettes et des dépenses. Nous mixons les regards. Quand nous regardons l'actif de la collectivité, les points de réserve portent sur l'inventaire physique pour lequel la démarche est en cours, mais elle n'est pas achevée. Cela fait partie des points de réserve que nous retrouvons dans la plupart des collectivités expérimentatrices, le travail étant d'ampleur et demandant du temps pour se faire dans son intégralité. La nomenclature comptable s'impose également sur ces entités expérimentatrices assez riches en termes de traduction comptable diverse, notamment sur les Délégations de Service Public (DSP). Il est attendu des collectivités de traduire dans des comptes spécifiques certains éléments. Au regard des collectivités, pour beaucoup, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole également, ce point fait partie des réserves pour limitations.

Sur les obligations comptables et la traduction également dans les comptes de votre collectivité, il est attendu de pouvoir fléchir les subventions d'investissement portant sur les investissements réalisés et d'être en mesure de justifier des durées d'amortissement et des durées de reprise de

subvention. D'où la nécessité d'avoir un fléchage. Ceci suppose également d'avoir des outils et cette information des Trésoreries, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour la plupart des collectivités. Ce point est donc aussi exogène à la collectivité.

S'agissant des produits de fonctionnement, vous savez que les recettes fiscales sont importantes, même si elles sont aujourd'hui sans doute insuffisantes, mais ce n'est pas le débat de ce soir. Nous émettons une réserve pour limitations. Toutes les sommes notifiées sont bien encaissées et comptabilisées, je vous rassure, mais le commissaire aux comptes attend un peu plus d'information sur le contrôle interne des services de l'État par rapport à la transparence des éléments et des recettes fiscales. Nous œuvrons au niveau de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) à avoir plus de transparence, plus d'information données à la fois pour l'auditeur, mais également pour les collectivités. Il nous semble que c'est aussi important de mieux comprendre le rattachement des recettes fiscales. Nous émettons un point de limitation sur quelques produits de fonctionnement sur les recettes, plus particulièrement sur le secteur enfance et jeunesse et le point sur les mises à disposition. C'est la même chose sur les charges de fonctionnement sur l'exhaustivité et sur le sujet des dépenses sur cette activité enfance et jeunesse.

Une grosse activité depuis 2020 pour les services de la Trésorerie concerne la reprise des budgets annexes Assainissement qui porte sur des sommes assez importantes, et sur lesquels bien sûr le travail a été réalisé par la Trésorerie, mais il reste encore du travail à faire. C'est donc un point de réserve pour limitations dans votre collectivité, mais il se retrouve également dans beaucoup d'autres.

S'agissant des engagements hors bilan, ces informations figurent en complément du compte de résultat et du bilan. Elles recensent tous les engagements financiers qui ne sont pas encore traduits par des flux de trésorerie sur lesquels il est demandé également de recenser, au travers des annexes des comptes, tous les engagements donnés ou reçus. Ce travail de recensement est relativement long à mettre en œuvre. Des travaux ont été réalisés, mais ils ne sont pas complètement aboutis, ce qui justifie un point de limitation.

Il y a un point sur lequel nous ne sommes pas forcément d'accord avec la valorisation retenue. Ce n'est pas un problème de limitation dans nos critères d'analyse des comptes, mais c'est un point de détail. Ce n'est pas significatif au regard de la collectivité, mais malgré tout, dans la mesure où c'est dérogatoire par rapport à la valorisation préconisée dans la nomenclature comptable, nous sommes obligés de le signaler. Il s'agit de la provision pour Compte Épargne Temps (CET) des agents qui est provisionnée sur des coûts forfaitaires, alors qu'il est attendu que c'est sur les coûts réels au niveau de ce poste. C'est donc un sujet de désaccord, mais il n'emporte pas de conséquence sur les comptes.

Globalement, ces thématiques sont connues de la collectivité. Le plan d'action est en cours pour essayer de lever le plus de réserves possible sur cette troisième année de certification en cours et sur lesquelles nous poursuivrons nos travaux dès le mois de juillet, avec des objectifs pour en lever le plus possible et réduire ces points d'attention. Je doute que pour 2022, les recettes fiscales puissent aboutir de façon transverse. Il est sans doute aussi plus compliqué d'avoir un inventaire physique complètement finalisé pour le 31 décembre 2022. Quant aux outils de la Trésorerie concernant la problématique des subventions reçues et des fléchages au niveau des actifs, ce sera aussi plus long à obtenir, mais il reste de la marge, et je sais que les services ont la capacité de faire des travaux utiles pour essayer de limiter ces points de réserve pour 2022.

M. le Président : Merci, Madame COLLET, de cette présentation succincte, mais exhaustive sur les points discutés. Comme cela vient d'être dit, l'objectif est de travailler les points soulevés pour parvenir à en faire disparaître. Nous ne lèverons pas tout immédiatement, mais nous en ferons disparaître un certain nombre dès 2022, et nous tendrons vers une amélioration, la perfection étant difficile. Avez-vous des questions dans la salle sur tout ce processus engagé ? N'y a-t-il pas de question particulière ? Est-ce assez clair ? Vous avez dans vos dossiers le rapport fourni par Madame COLLET. Si vous avez des questions *a posteriori*, n'hésitez pas. Les services vous répondront avec grand plaisir.

M. CHAUTARD : Bonsoir à tous. J'aurais simplement une question concernant la note n° 10 sur les dettes financières pour 39 559 608 euros. Quel est le montant attribué au complexe Talagrand ?

M. le Président : L'endettement n'est pas fléché en tant que tel. Ce n'est pas comme les subventions lorsque nous en recevons. Nous savons combien nous avons emprunté sur 2019 et 2020. Honnêtement, je n'ai pas le montant que je peux affecter. Globalement, nous arrivons à 39 millions d'euros. Nous le verrons dans le rapport tout à l'heure. Je n'ai pas tout le détail en tête concernant le complexe Talagrand. Il nous a coûté 20 millions d'euros tout compris. Entre ce qui a été pris en charge par la commune de Dole, une partie étant partagée, et par les subventions, nous arrivons à un coût net pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 10 ou 12 millions d'euros. Nous vous repasserons une note complète sur nos financements. Sur ces 10 à 12 millions

d'euros, une partie est autofinancée et l'autre est empruntée. Là, nous sommes sur des flux globaux, nous ne les avons pas par coût. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport, de remercier Madame COLLET, et nous poursuivons notre ordre du jour comme il se doit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport d'audit des comptes 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 02 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS REGIS PAR LA NORME COMPTABLE M4

NOTICE N° 03 : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2021 DES BUDGETS REGIS PAR LA NORME COMPTABLE M57

NOTICE N° 04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les notices n° 02 à 04 sont présentées conjointement.

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Nous avons à approuver les comptes de gestion 2021 établis par la Trésorerie. Nous allons revenir dans le détail sur ceux régis par la M57, sur le compte administratif 2021 et les affectations de résultat. Je vous propose de vous faire une présentation unique, les comptes de gestion et le compte administratif étant les mêmes, et l'affectation du résultat étant une conséquence des présentations précédentes. Sachez que pour les Comptes Financiers Uniques (CFU), nous sommes aussi en expérimentation. L'objectif est de fusionner les comptes administratifs et le compte de gestion pour n'en faire qu'un seul qui sera le Compte Financier Unique. Nous travaillons là-dessus, mais tout n'est pas encore en compte financier unique. C'est pour cela que nous avons divers aspects à examiner ce soir.

Je vais vous faire la présentation globale des comptes. Comme je dois sortir de la pièce pour le vote, je sortirai et vous ferez tous les votes d'un seul coup en mon absence. Je ne doute pas que cela se passera au mieux.

S'agissant de l'ordre du jour, nous devons vous présenter le bilan et le compte de résultat, ce qui est un peu nouveau, puisque nous sommes dans le cadre que je viens d'exposer brièvement. Vous avez ensuite le compte administratif. Nous verrons les aspects de masse salariale, l'investissement, la présentation analytique, dont vous avez l'habitude maintenant. Nous ferons un petit point sur la situation de la dette et sur les budgets annexes.

- Audit des comptes 2021 : rapport du commissaire aux comptes

Le bilan et le compte de résultat

Vous avez de manière très succincte le bilan et le compte de résultat tel qu'ils seront certifiés par le commissaire aux comptes. C'est très succinct, les comptes complets font plusieurs dizaines de pages, voire une petite centaine. Vous avez simplement une présentation des actifs et des passifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a 30 ans d'existence (1992). Nous avons des actifs immobilisés, c'est-à-dire tous les investissements que nous réalisons. Un investissement est un bien qui a une durée de vie supérieure à un an. Ce sont évidemment les véhicules, mais ce sont aussi les salles de sport, les maisons, les appartements, donc tout ce qui est immobiliers et matériels, que ce soit les matériels techniques, les véhicules, etc.

Les règles sont les suivantes. Une partie (matériels) est amortie, c'est-à-dire que nous répartissons le coût sur plusieurs années. En revanche, l'immobilier, dans les règles de la M57, n'est pas amorti. C'est pour cela que nous avons des chiffres assez importants. Le total de nos actifs représente 101 millions d'euros. C'est donc l'essentiel des actifs contrôlés par le commissaire aux comptes. Cela fait partie du travail un peu particulier de pointage. Le commissaire aux comptes a insisté sur l'inventaire, car il faut pouvoir justifier que nous avons bien 101 millions d'euros en actifs, en biens en termes d'acquisition, d'investissement, etc. Nous avons ensuite la trésorerie pour 4,5 millions d'euros, ce qui correspond à l'état de notre trésorerie, comme la situation d'une banque au 31 décembre, et les créances pour 1,2 million d'euros, qui sont essentiellement des créances à recouvrer, c'est-à-dire des sommes que nous avons recouvrées entre janvier et mars. Cela peut être des créances à recevoir (factures de décembre à la Petite Enfance, à toutes les familles), des subventions promises en décembre et versées en janvier ou février, etc. Nous sommes donc attentifs à la séparation de l'exercice. Nous avons ainsi 5 millions d'euros de créances réelles et bien certaines.

Tous ces éléments nous donnent un total d'actif de 111 millions d'euros, dont le financement correspond à des dettes et des fonds propres, les fonds propres étant la valeur de notre entité. Si jamais demain nous réalisons tous les actifs à la valeur inscrite au bilan, nous rentrerions 111,5 millions d'euros de trésorerie, et nous devrions payer nos dettes à hauteur de 42 (39 + 3) millions d'euros. Il nous resterait donc « en poche » 68 millions d'euros, ce qui correspond à la valeur des fonds propres de l'entité. C'est pareil pour une entreprise ou pour votre ménage. Vous avez des actifs. Si vous vendez votre maison et que vous payez vos dettes, il vous reste un montant correspondant à votre patrimoine. Si vous avez la chance d'être à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), ex ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune), c'est ce que vous devez déclarer.

En tout état de cause, nous avons :

- 111 millions d'euros d'actifs ;
- 39 millions d'euros de dettes financières qui font partie de ce que vient d'évoquer notre amie ;
- 3,2 millions d'euros de dettes non financières, dettes essentiellement constituées des charges sociales des salaires de décembre payées sur janvier, le paiement en janvier de factures de fournisseurs reçues en décembre.
- 39 millions d'euros d'endettement ;
- 68 millions d'euros de fonds propres (actifs), richesse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aujourd'hui.

Nous avons ensuite un compte de résultat qui enregistre tous les mouvements de l'année 2021. Nous voyons que les produits sont inscrits à hauteur de 33 416 000 euros et les charges à hauteur de 31 603 000 euros. Ces montants sont ventilés selon les grands critères (fiscalité, compensation fiscale). Je reviendrai plus dans le détail lors de la présentation du compte administratif. Je ne vais donc pas vous lire tout le tableau. Les charges financières apparaissent *in fine*. Les produits moins les charges d'exploitation et moins les frais financiers nous donnent notre résultat d'exploitation pour 1 370 000 euros en 2021, contre 1 719 000 euros en 2020. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

- Compte administratif 2021 : projection de résultats

Résultats de l'exercice 2021

Le résultat de l'exercice n'est pas très lisible, je m'en excuse, mais vous avez là le résultat que nous aurons à affecter. Je viens de vous indiquer le résultat de 1 370 000 euros pour le budget principal, mais nous avons des résultats antérieurs de 3 853 000 euros, de telle sorte que le résultat global de l'exercice 2021 ressort à 5 224 000 euros. Par ailleurs, nous avons effectué des dépenses pour des opérations en investissement et nous avons encaissé de l'argent en investissement, que ce soit des subventions, des emprunts, etc. Entre les recettes (14,2 millions d'euros) et les dépenses (15,6 millions d'euros), nous avons un solde d'exécution de -1 429 000 euros, mais nous avons un résultat de l'année précédente de 2 934 000 euros. Par conséquent, le résultat de la section d'investissement est de « 2,9+(-1,4) », soit 1,5 million d'euros.

J'ajoute un dernier élément pour comprendre la mécanique. Lorsque nous avons des inscriptions au budget une année, nous ne réalisons pas toutes les dépenses au 31 décembre au soir. Nous reportons donc ce que nous n'avons pas fait. Si vous avez investi 1 million d'euros pour une opération, et que vous n'avez dépensé que 0,6 million d'euros, vous reportez 0,4 million d'euros. De même, pour les recettes, si nous avons des recettes fléchées, que nous avons inscrites et que nous n'avons pas encore reçues, nous les reportons. Nous avons ainsi des dépenses reportées à hauteur de 7 036 000 euros et des recettes reportées pour 3,8 millions d'euros. Les 3 224 000 euros correspondent à la première chose à financer. Nous voyons que la première chose que nous aurons à financer sera de couvrir ces 3 224 000 euros pour pouvoir financer l'investissement. En l'occurrence, nous voyons que nous avons un résultat de 1,5 million d'euros pour la section d'investissement. C'est la différence entre le résultat de la section d'investissement pour 1,4 million d'euros, moins 1,7 million d'euros de recettes. Nous avons ainsi -1 720 000 euros à couvrir.

Le résultat global que nous avons à affecter s'élève à 5 224 000 euros. Nous en affectons 1 720 000 euros en section d'investissement pour couvrir ce déficit de 1 720 000 euros et nous mettons le reste en réserve. Voilà le chiffre réel. Nous affectons les 5 224 000 euros, dont 1,7 million d'euros en virement d'investissement pour couvrir notre section d'investissement avec les reports, et nous avons 3,5 millions d'euros qui reviennent dans le budget 2022 et qui seront repris dans le cadre du budget supplémentaire.

- Compte administratif 2021 : les budgets annexes

Le budget annexe Zones d'activités

C'est plus technique. Nous avons des recettes pour 2,8 millions d'euros, des dépenses à -106 000 euros. Je vous passe les détails. Nous avons *in fine* besoin de financement à hauteur de 1 521 000 euros à couvrir dans le cadre des opérations que nous allons refaire.

Le budget annexe Transports

Nous voyons qu'avec la même mécanique, nous avons 24 000 euros d'excédent.

Le budget annexe Assainissement

Nous avons un excédent de 158 000 euros et pour l'assainissement en régie, nous avons un déficit de 655 000 euros à couvrir. Vous connaissez ce problème en matière d'assainissement. Nous avons quelques difficultés. D'où ces augmentations tarifaires que nous avons décidées et que vous connaissez. Voilà pour le schéma.

- Compte administratif 2021 : détail du budget de fonctionnement

Nous rentrons maintenant dans le détail des comptes.

Budget de fonctionnement par chapitre

Nous sommes sur le budget chapitre par chapitre. Nous avons :

- un montant des dépenses 2021 à hauteur de 44 380 000 euros, contre 41 millions d'euros l'an dernier ;
- un total de recettes à hauteur de 45 millions d'euros en 2021.

D'où un résultat de fonctionnement de 1,3 million d'euros que j'évoquais précédemment, plus le report, soit un résultat de clôture de 5 224 000 euros.

Budget d'investissement par chapitre

Pour les investissements, ce sont les mêmes chiffres que ceux que je vous ai exposés :

- 15 millions d'euros de dépenses ;
- 14 millions d'euros de recettes, soit une insuffisance de 1,4 million d'euros ;
- 2,9 millions d'euros que nous reportons de l'année précédente.

D'où un solde disponible de 1,5 million d'euros.

Budget de fonctionnement par pôle

Je ne vais pas tout passer, rassurez-vous, mais je vais passer les grandes masses. Le grand pôle concerne les finances et la fiscalité. C'est là-dessus que nous aurons nos recettes fiscales, surtout nos recettes et dotations. Vous voyez que nous avons au CA 2021 :

- des recettes pour 32 464 000 euros ;
- des dépenses pour 14 874 000 euros ;
- soit un financement de 17 590 000 euros.

- Pôle Finances-Fiscalité-Dotations

Je passe rapidement sur les éléments les plus significatifs. Les trois premiers chiffres sur la fiscalité ont beaucoup bougé entre 2020 et 2021. Vous voyez que nous sommes passés de 20 millions d'euros à 11 millions d'euros (fiscalité directe), de 5 millions d'euros à 14 millions d'euros et 755 000 euros à 2,7 millions d'euros. Vous avez les explications dans votre notice, mais je vous les rappelle. Pour la fiscalité directe, nous sommes passés de 20,8 à 11,7 millions d'euros, car nous avons perdu 2 208 000 euros en CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) directe dans la mesure où le gouvernement a accordé 50 % d'exonération pour les entreprises industrielles. C'est la première raison de cette baisse. Quant au foncier bâti, nous avons eu une augmentation des taux en 2021. En revanche, il y a une partie d'exonération qui fait que les entreprises industrielles ont aussi eu une baisse sur leur foncier bâti. Toutefois, *in fine*, nous avons tout de même une augmentation, puisque nous passons de 2 541 000 euros à 4,7 millions d'euros, avec des plus et des moins, soit une évolution de 2 158 000 euros.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) est simple : nous avons perdu 9 978 000 euros. Il ne nous reste aujourd'hui que la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Nous ne parlons pas du non bâti. Un élément est important : les rôles supplémentaires. Cela fait partie des raisons pour lesquelles le commissaire aux comptes a des difficultés à certifier les comptes. En effet, des sommes non justifiées arrivent. Nous recevons de l'argent, mais cela peut venir de contrôles fiscaux dans les trois dernières années qui rendent de l'argent sur la CFE, le foncier bâti ou autres et c'est reversé. Vous voyez que nous avons eu 249 000 euros de rôles supplémentaires en 2020 et 1 119 000 en 2021, sommes que nous ne maîtrisons absolument pas. Néanmoins, c'était dans le bon sens, et cela explique nos 11 668 000 euros. Notez que nous perdons 10 millions d'euros sur la taxe d'habitation, mais nous sommes compensés à hauteur de 8,5 millions d'euros, débat que nous avons déjà eu ici.

En revanche, la fiscalité indirecte a fortement augmenté en passant de 5 184 000 euros à 14 320 000 euros. Nous avons des difficultés à suivre la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), impôt national qui est en augmentation. Elle était en diminution entre 2019 et 2020,

et elle est en augmentation sur 2021. Nous sommes revenus à peu près au niveau de 2019, mais cela va dans le bon sens pour cette année 2021. Par ailleurs, les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) n'ont pas bougé, la TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) n'a pas beaucoup bougé, la TVA correspond à la compensation que nous avons. Vous voyez que néanmoins, nous avons un total de fiscalité indirecte à 14 320 000 euros sur le CA 2021, soit une évolution de +9 136 000 euros, ce qui compense peu ou prou les -9 151 000 euros de fiscalité directe.

S'agissant des compensations de CFE, je vous ai dit que l'État avait diminué de 50 % la CFE des entreprises industrielles. Nous sommes compensés à l'euro près. C'est pour cela que nous avons un boni de 2 444 000 euros, soit une amélioration de 2 358 000 euros. De la même manière, nous avons une compensation de la taxe foncière. En revanche, en matière de taxe d'habitation, nous n'avons plus la compensation qui venait antérieurement. C'est donc une perte nette. Globalement, nous voyons le montant total de la fiscalité en augmentation de 1 968 000 euros, ce qui est lié au pacte fiscal et aux augmentations que nous avons décidées en 2021. Excusez-moi de m'attarder un peu, mais ce sont des chiffres importants. Si vous voulez m'interrompre en cours de route, n'hésitez pas.

M. GAGNOUX : Merci, Jean-Pascal, parce qu'après, c'est compliqué de revenir dessus. Sur la *slide* précédente, je pense qu'il faut quand même faire attention à une chose. Dans la présentation que tu nous as expliquée, dans la fiscalité indirecte, un produit de TVA nous revient. Il s'agit d'une forme de compensation du fait de l'abandon de la taxe d'habitation pour les collectivités. Il ne faudrait pas croire que lorsque nous passons de 0 à 8 599 000 euros, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend cette part de TVA sur son territoire par décision de l'Agglomération. C'est d'abord une part de TVA nationale qui nous revient en compensation de ce que nous perdons. Elle n'est pas forcément créée sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce qui me dérange est le fait qu'elle figure dans « fiscalité indirecte ». Toutes les autres taxes (CVAE, IFR, TASCOT) sont bel et bien prélevées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur son territoire, tandis que la TVA n'est pas prélevée par l'Agglomération, mais elle « descend » du national, de Paris. Par conséquent, je pense qu'elle devrait plutôt figurer dans « compensation » que dans « fiscalité indirecte ».

J'ajoute en même temps, puisque j'ai la parole, que nous pouvons constater, lorsque nous prenons ce tableau, ce que nous avons dit très largement. Sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, globalement, les ménages ont payé et ont dû dépenser moins d'impôts directs qu'auparavant. Bien évidemment, il reste des situations, notamment de personnes propriétaires, qui ont totalement subi, pour certaines, l'augmentation de la taxe foncière, parce qu'elles ne payaient déjà plus de taxe d'habitation, mais pour tous les autres, certains ne vont plus du tout payer de taxe d'habitation. On est pour, on est contre, c'est un autre débat, mais de façon factuelle, on peut constater que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prélève 11 668 000 euros d'impôt, contre 20 819 000 euros auparavant, ce qui correspond à l'addition des décisions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de celles de l'État.

M. le Président : Oui, tu fais bien de le dire, parce que la territorialisation de la fiscalité, qui a diminué fortement, est un souci majeur. Cela va encore s'amplifier, puisque nous savons que la CVAE va être supprimée. C'était annoncé dans le cadre des campagnes diverses. Nous ne savons pas encore comment cette suppression sera compensée, mais c'est vrai que ce sont encore des pertes de marge de manœuvre. Néanmoins, déjà aujourd'hui, c'est un impôt national, réparti en fonction de critères, notamment du nombre des effectifs par établissement, mais nous avons du mal à suivre ces critères, car personne ne comprend pourquoi. Par exemple, on vient d'augmenter de 448 000 euros, alors que l'an dernier, on avait perdu 400 000 euros. C'est un peu miraculeux, nous ne comprenons pas, nous n'avons pas le détail entreprise par entreprise.

M. HAMDAOUI : Je ne peux pas laisser passer ce qui vient d'être dit sur le fait que les Grands Dolois paient moins d'impôt. Quand on regarde la ligne « taxe foncière », on voit bien que cela a doublé. Les Grands Dolois ont bien senti la hausse de la taxe foncière.

M. le Président : Oui. Nous disons quand même que les Grands Dolois ont fait 10 millions d'euros d'économie sur la TH, ce que nous avons déjà évoqué lorsque nous avons pris le pacte fiscal. Il y a eu 2 millions d'euros d'augmentation, sur lesquels il y a aussi toutes les entreprises, alors que dans la TH, il n'y a que des particuliers. Le propos était de dire que de toute manière, en net, évidemment que les Grands Dolois ont largement gagné, mais comme de nombreux Français. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : J'aurais une petite question, pour faire un peu le panachage entre Monsieur le Maire et Monsieur HAMDAOUI. Quand on prend la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) perçue par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, si on remonte sur quelques années, 764 000 euros étaient prélevés aux Grands Dolois en 2014. Aujourd'hui, ce sont 4,6 millions d'euros, soit une

augmentation de 600 %. Lorsque je compare avec la Ville de Dole sur cette même valeur, la Ville de Dole prélevait 5,7 millions d'euros en 2014 et 5,9 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 3 %. Il y a donc une injustice très importante. Si vous le souhaitez, je peux aller plus loin. J'ai fait des relevés avec les différentes, villes et c'est effectivement vraiment frappant.

M. le Président : Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Nous avons fait deux pactes fiscaux. L'un des points forts de l'un des pactes fiscaux était de dire que lorsque l'on a transféré des compétences, on a pris des charges supplémentaires au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En contrepartie, on a augmenté la taxe foncière. Charge aux communes de diminuer leur propre taxe foncière, puisqu'on leur a diminué des charges. Je vous rappelle que cette délibération était inscrite dans le pacte fiscal. Après, en fonction des situations des collectivités, certains ont répercuté, d'autres non, ou plus ou moins, mais cela étant, cette décision appartient à chaque commune. Il ne faut pas faire trop d'amalgames comme celui-là. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je vais pouvoir être beaucoup plus rapide. S'agissant des attributions de compensation (AC), nous venons d'expliquer les trois premières lignes. Quand on a des attributions de compensation, vous les connaissez bien. C'est le résultat du pacte fiscal de l'année précédente. C'est donc une diminution des charges, le reversement que fait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant diminué en fonction du pacte fiscal. Pour, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), ce dernier étant pris en charge intégralement au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est une affectation volontariste sur laquelle nous délibérerons par la suite, si tout le monde en est d'accord.

Les dégrèvements fiscaux correspondent à la non-compensation sur la taxe d'habitation qu'il nous faut reverser. Je vous rappelle les 2,9 millions d'euros de compensation que nous n'avons pas eus, la compensation s'étant faite sur des taux antérieurs à ceux que nous avons votés. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est stable, de même que tout le reste. Je n'y reviens pas. Nous avons ainsi un produit net de 17 590 000 euros, contre 16 millions d'euros l'année précédente. S'il n'y a pas de question, je poursuis.

- Pôle Administration générale

Les montants augmentent. Nous sommes à un coût net de 934 000 euros au CA 2021, contre 547 000 euros l'année précédente. La modification significative porte sur ce poste. Dans les moyens généraux, nous avons en charge les loyers. Dans les loyers pris en charge en année pleine en 2021, il y a le loyer du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Tavaux, comme c'était prévu dans notre programme de financement. Nous avons dorénavant un loyer qui explique cette augmentation par rapport à l'année précédente. Le reste correspond sensiblement à des reconductions sur lesquelles je ne reviens pas. Vous avez également une augmentation des charges de personnel. Je vous rappelle qu'en 2021, il y a eu l'augmentation du SMIC et une augmentation du point d'indice des agents de catégorie C. Par ailleurs, nous avons augmenté aussi le pôle Secrétariat mis à disposition. Nous avons ainsi une augmentation des charges, mais nous avons aussi une augmentation des produits, ces personnels mis à disposition étant évidemment refacturés.

- Pôle Moyens-Ressources

Vous voyez une augmentation de 100 000 euros. Là encore, ce sont essentiellement les ressources humaines. Dans ces dépenses 2021, il y a surtout les charges de personnel en augmentation pour les mêmes motifs que précédemment. Je vous rappelle que vous retrouvez intégrées dans cette somme sur 2020 et 2021 les indemnités des élus.

- Pôle Actions sociales-Santé

Vous savez que nous avons essentiellement la Politique de la Ville. C'est la seule politique portée. La seule particularité est que nous avons un poste partiel pris en charge en 2021, qui ne l'était pas en 2020. Nous arrivons ainsi à un coût net de 198 000 euros en 2021, contre 164 000 euros en 2020.

- Pôle Actions éducatives

Ce poste est compliqué à comparer, l'année 2020 ayant été très perturbée par la crise du COVID. Néanmoins, nous avons eu de bonnes nouvelles. Par exemple, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a maintenu ses aides malgré la baisse des effectifs, notamment en termes de repas et de périscolaire pendant la période. Vous voyez que lorsque nous regardons la ligne des repas, ils ont diminué avec le problème du COVID et la fréquentation est remontée en 2021. Bien sûr, en contrepartie, les recettes des usagers ont augmenté à due concurrence. Globalement, nous sommes sur un coût net de 2 978 000 euros en 2021, contre 2 774 000 euros en 2020. Aux effets du COVID près, nous sommes sur la même enveloppe, la même voilure que l'année précédente.

- Pôle Sport

La seule modification très significative concerne la prise en charge d'Equalia (piscine). C'est essentiellement le coût du fonctionnement de la piscine en DSP. Quant au reste, c'est la reconduction des postes. Nous sommes en année pleine sur 2021, alors que nous étions en année partielle sur 2020, car elle a été partiellement ouverte en 2020 et elle n'a vraiment rouvert qu'en 2021.

- Pôle Actions culturelles

Nous sommes sur une continuité totale. Il n'y a pas eu de changement de voilure sur les participations, que ce soit au niveau de l'événementiel, de la médiathèque, des écoles de musique du territoire, de la lecture publique. Bien évidemment, la masse salariale est restée relativement stable, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Ce poste n'a donc pas bougé de manière significative.

- Pôle Attractivité et aménagement du territoire

L'enveloppe globale n'a pas beaucoup bougé, si ce n'est le développement économique souligné au bas de la *slide*. Comme précisé dans la note, nous avons repris l'ensemble des participations que nous faisons au titre du développement économique. Je signale simplement deux postes importants. Je veux parler des 153 000 euros du Fonds Régional des Territoires (FRT). C'est la participation que nous mettons à Initiative Dole Territoires, en parallèle avec la Région. Ce sont des politiques de soutien aux entreprises, à la création d'entreprise ou aux difficultés rencontrées par les entreprises. Nous avons également le Syndicat Mixte Innovia, dont nous avons rediscuté l'échéancier. Nous sommes ainsi passés de 205 000 euros à 286 000 euros, en fonction d'une délibération de ce Syndicat. Pour le reste, il n'y a pas de poste particulier à signaler. C'est de la reconduction d'une année sur l'autre.

- Pôle Services techniques

Les augmentations concernent essentiellement les travaux des bâtiments pour l'exploitation et la maintenance signée dans le cadre du contrat global de performance. Nous avons ici une augmentation de 300 000 euros. Les montants concernant l'environnement et la maîtrise de l'énergie sont également en croissance. Par ailleurs, nous avons également des baisses de certains postes, de nombreux efforts étant consentis, mais nous avons une augmentation liée au fonctionnement de Talagrand. En net, l'augmentation est modeste, mais Talagrand représente une prise en charge autour de 600 000 euros. Pour la masse salariale, ce sont les explications vues précédemment. Pour le reste, ce sont des reconductions, sauf la mise en route de Talagrand tel que c'était fléché.

L'environnement est un poste en nette diminution, avec un produit à 226 000 euros, contre 448 000 euros en 2020. Vous en connaissez la particularité. Nous avons l'ensemble des dépenses reconduites sur le Plan Climat, sur Natura 2000, sur la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). Les eaux pluviales sont facturées par Doléa en fonction de la reprise des contrats, puisque cela fait partie des nouvelles compétences. Quant aux ordures ménagères, vous avez la partie facturée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), plus les dépenses propres à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en regard de quoi nous avons la taxe que nous percevons, en parallèle avec la taxe foncière.

- Compte administratif 2021 : la masse salariale

Vous avez ensuite un focus sur la masse salariale.

Charges de personnel et frais assimilés

Ce poste est toujours le plus significatif, à 12 468 000 euros en brut et 10 482 000 euros de masse salariale nette après remboursement. Vous avez la ventilation pôle par pôle. Je suis intervenu pour chacun. Je vous ai expliqué les évolutions. Nous sommes sur une enveloppe à peu près contenue avec les difficultés que nous pouvons anticiper compte tenu de l'évolution logique que nous pouvons attendre.

Masse salariale consolidée Ville / Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Ce petit focus ne concerne pas tout le monde, mais dans la mesure où le personnel est mutualisé, il permet de voir l'évolution globale. Nous sommes à 3,48 % d'augmentation sur cette masse salariale qui s'élève pratiquement à 22 millions d'euros sur l'ensemble des deux collectivités.

- Compte administratif 2021 : détail des principales opérations d'investissement

La première ligne concerne le sport, avec notamment la fin des financements sur l'espace Pierre Talagrand, avec :

- les recettes en regard ;
- les dernières subventions perçues ;

- l'avant-dernière quote-part de la ville de Dole sur la construction prévue.

Différents travaux ont été engagés, notamment à la Pépinière, sur les études du gymnase Rochefort. Nous poursuivons notre politique sur la montée en débit (239 000 euros). Pour les fonds de soutien et les projets communaux, nous avons de nombreux reports. Vous savez que nous avons 300 000 euros par an. Le temps que les dossiers s'instruisent, nous cumulons des années de cette façon. Vous avez ensuite les travaux sur Dolexpo et sur Ideal Standard, car bon an mal an, il y a toujours des travaux à faire, notamment sur Ideal Standard. Je vous rappelle que nous avons un loyer en regard pour Ideal Standard, et nous devons maintenir Dolexpo en bon état si nous voulons garder son attractivité.

Nous avons par ailleurs :

- la fin du financement de notre espace de coworking Locodole, avec les recettes en regard ;
- dans le développement économique, les aides à l'immobilier d'entreprise et le FRT, à hauteur de 548 000 euros en dépenses, avec des subventions en regard ;
- les aides à la pierre pour 1,1 million d'euros, avec les recettes en regard ;
- pour l'urbanisme, les acquisitions foncières ;
- pour le transport et la mobilité, la voie Grévy, ce qui correspond à un montant important (2 484 000 euros).

Quant au reste, c'est l'ensemble des postes que nous reconduisons bon an mal an. J'attire votre attention sur les participations. Nous avons eu cette année les rachats de Dolea Eau et Dolea Assainissement, une augmentation aux capitaux d'Aktya, de Sedia. Pour Dole Biogaz, il y avait une dernière tranche, soit un total de participations à hauteur de 872 000 euros en dépenses. Nous avons ainsi réalisé un total de 9 524 000 euros de dépenses, mais avec des recettes à hauteur de 8 109 000 euros en regard.

➤ Compte administratif 2021 : présentation analytique du budget

Vous en avez l'habitude. Je vais simplement dégager les grands chiffres. Nous avons des recettes nettes à hauteur de 29,8 millions d'euros en 2019, descendues à 27,7 millions en 2020 et remontées à 30 millions d'euros en 2021. Quant aux dépenses nettes, nous étions à 24,7 millions en 2019, 23,5 millions d'euros en 2020 et 26,1 millions d'euros en 2021. L'autofinancement brut passe de 5 millions d'euros en 2019, à 4,2 millions d'euros en 2020 et 3,9 millions d'euros en 2021. Je vous rappelle que lorsque nous avons engagé le pacte fiscal, il y avait de vraies contraintes à anticiper et c'est pour cette raison que nous en sommes là.

Les annuités d'emprunts augmentent tel que c'est prévu, à hauteur de 2,5 millions d'euros aujourd'hui. Nous avons ainsi un autofinancement hors investissement de 1,3 million d'euros. Se rajoute l'autofinancement lié à la section d'investissement pour 2,5 millions d'euros, soit un total d'autofinancement net de 3,9 millions d'euros, au même montant que l'année précédente. *In fine*, nous avons réalisé 9,5 millions d'euros d'investissements. Les gros coûts sont passés en 2019 et 2020, avec notamment bien sûr l'espace Talagrand.

Nous avons fait un petit focus sur l'endettement. Vous connaissez les courbes, ce n'est pas une surprise. Nous étions montés fortement en 2019 et 2020. Nous nous sommes stabilisés en 2021 avec une légère baisse, et l'objectif est de continuer à baisser en 2022. Nous avons notre profil d'extinction de la dette. Nous avons une dette relativement récente. Vous la voyez au-dessus, ce qui est normal. Nous n'avons pas de gros à-coups à attendre dans notre profil.

Vous avez une dernière *slide* concernant les encours de dettes. Nous avons le budget principal, celui des zones économiques. Nous avons aussi l'affermage et la régie. Vous voyez que nous avons pris 6 millions d'euros de dettes avec le transfert de compétences, ce qui n'est pas une paille. Nous sommes ainsi à 45,9 millions d'euros, avec la répartition par prêteur et par type de risque. Nous n'avons pas de dossier à risque aujourd'hui. Nous n'avons pratiquement que des taux fixes, une petite part assujettie sur le livret A, mais le livret A n'est pas très fragile en termes d'évolution. Nous sommes répartis entre plusieurs prestataires, comme vous le voyez. Nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier comme nous le faisons d'habitude.

S'agissant des budgets annexes, je vais passer rapidement. C'est la partie formelle. Pour les Zones d'Activité Économique (ZAE), vous avez des dépenses nouvelles. En 2021, nous n'avons pas grand-chose. Nous avons eu :

- 12 000 euros de dépenses ;
- 225 000 euros de recettes ;
- 304 000 euros d'aménagements de terrains ;
- 99 000 euros de dépenses d'entretien, de maintenance et d'énergie, seules dépenses réelles.

Pour les acquisitions et cessions, vous les avez à la suite. Je vous en fais grâce, car elles ne sont pas très lisibles. Sur 2021, vous voyez qu'il n'y a que des choses assez modestes. Il y avait de gros morceaux en 2020, et nous aurons de nouveau en 2022. Pour le reste, ce sont des opérations d'ordre, notamment d'écriture d'amortissements et de stocks qui nous assurent l'équilibre de nos budgets.

Le budget Transports est quasiment équilibré avec une subvention d'équilibre de 125 000 euros pour 2021, contre 165 000 euros en 2020. Nous avons en dépenses la DSP avec l'application du contrat, plus les contrats que nous avons avec les transporteurs pour compenser ce qui n'est pas inclus dans la DSP et différentes charges. Nous avons ainsi un total des dépenses pour 4,8 millions d'euros. Quant aux recettes, nous avons le Versement Transport (VT) à hauteur de 2 785 000 euros (recettes fiscales) et les participations autrefois du Département, aujourd'hui de la Région, qui sont les compensations faites pour les prestations que nous faisons pour leur compte, pour 1 905 000 euros. Voilà l'équilibre qui se fait à hauteur de 4 820 000 euros.

Pour le budget Assainissement, c'est un peu plus compliqué. Je ne vais pas développer ce soir, mais reprenez simplement que pour l'affermage, nous avons :

- des dépenses réelles pour 373 000 euros ;
- un total de dépenses de fonctionnement à 613 000 euros ;
- des recettes en regard de 960 000 euros.

Le budget s'équilibre aisément en matière d'affermage. En matière d'investissement, nous étions équilibrés à hauteur de 1,2 million d'euros, à quelque chose près.

En revanche, nous rencontrons plus de difficulté en régie. Nous avons des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 608 000 euros, dont 1,2 million d'euros de dépenses réelles, et 1,1 million d'euros de recettes nettes. En matière d'investissement, nous avons eu pour 1 661 000 euros de dépenses, dont 704 000 euros de dépenses réelles, et nous avons des recettes à hauteur de 1 447 000 euros, soit un déficit total de -214 000 euros tout compris. Par conséquent, c'est notre budget le plus difficile à boucler, mais vous le savez également.

Je suis passé rapidement sur les budgets annexes, mais c'est le propre de ces présentations. Cela étant, vous avez tous les éléments dans vos dossiers. Vous avez pu les consulter. Je suis à votre disposition pour les questions éventuelles. S'il n'y a pas de question, je sors et je laisse la présidence pour le vote des notices n° 02, 03 et 04.

Jean-Pascal FICHÈRE quitte la séance le temps du vote des comptes de gestion 2021, des comptes financiers uniques 2021 et le compte administratif 2021, et cède la présidence à Dominique MICHAUD.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Le Président est obligé de quitter la salle. Je vous propose de délibérer pour la notice n° 02, l'approbation des comptes de gestion 2021 d'après les éléments qui vous ont été donnés. J'espère que vous avez posé les questions avant. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes de gestion 2021 des budgets régis par la norme comptable M4.

M. MICHAUD : Pour la notice n° 03, l'approbation des comptes financiers uniques régis par la norme M57, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes financiers uniques 2021 des budgets régis par la norme comptable M57.

M. MICHAUD : Pour la notice n° 04, Il s'agit de délibérer pour le compte administratif avec toutes les annexes présentées. S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les budgets annexes.

Jean-Pascal FICHÈRE rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Président : Nous passons à la délibération n° 05.

NOTICE N° 05 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2021

M. le Président : Le budget principal se clôture avec un résultat à affecter de 5 224 000 euros. Nous vous proposons d'affecter 1 720 000 euros en réserve et 3 503 000 euros en excédent reporté. Sur le budget principal, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal comme indiqué ci-dessus.

M. le Président : Pour le budget annexe Transports, nous n'avons rien à affecter. Je vous fais grâce du vote. Pour le budget annexe Assainissement Affermage, nous avons 347 000 euros que nous affectons en excédent, en budget de fonctionnement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Transports comme indiqué ci-dessus.

M. le Président : Pour le budget annexe Assainissement Régie, nous avons un résultat de -620 000 euros à affecter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement Régie comme indiqué ci-dessus.

NOTICE N° 06 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

M. le Président : Ce budget est assez simple. Il y a toujours de gros montants à cause des reports. Je vais essayer d'être assez explicite. Vous avez les reports du budget principal. Vous avez ainsi l'excédent d'investissement reporté pour 1 504 000 euros. Nous avons vu que nous avons 7 millions d'euros de dépenses et 3 812 000 euros de recettes à reporter. Nous venons de voir qu'en termes d'affectation de résultats, nous venons d'affecter 1 720 000 euros, ce qui nous permet d'équilibrer notre section à hauteur de 7 036 000 euros. Les problèmes sont donc très simples. Voilà pour les reprises.

En termes d'investissements nouveaux, nous vous proposons d'inscrire :

- 40 000 euros pour le covoiturage à Authume ;
- 21 000 euros pour le giratoire d'Authume (ajustements) ;
- la télégestion pour les gens du voyage ;
- l'aide aux commerces.

Les 260 000 euros des services techniques concernent la reprise du matériel du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Rochefort-sur-Nenon. Nous reprenons le matériel qui était utilisé (tracteurs, tondeuses). La somme n'est pas encore définitive. Des négociations sont encore en cours avec l'ancien président du SIVOS, mais nous avons inscrit ce montant budgétairement.

Par ailleurs, nous avons une régularisation de TVA à faire pour une dépense 132 000 euros et une recette de 158 000 euros. Il s'agit d'une écriture de correction. Nous vous proposons d'annuler les 800 000 euros d'emprunt que nous avons mis et nous aurions encore une provision de dépenses imprévues de 1 331 000 euros. Vous voyez que ce budget est très simple. Les deux dépenses que vous venez de voir sont pour le SIVOS et vous avez les quelques ajustements que je viens d'évoquer.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, en termes de recettes, nous avons un résultat reporté pour 3 504 000 euros. Les dépenses nouvelles sont assez simples. Il y a les ajustements, dont nous avons délibéré en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), après le budget principal. Nous ajustons les attributions de compensation pour 125 000 euros. S'agissant des ressources humaines (310 000 euros), cette enveloppe tient compte de plusieurs choses. Là encore, il y a eu les actualisations du SMIC que vous connaissez. Nous attendons l'augmentation des points d'indice annoncée par le gouvernement à partir de juillet. Cela étant, aucun décret n'est encore arrêté, mais il est évidemment très prudent d'en tenir compte. Surtout, le gros morceau concerne les fluides, tout ce qui relève de l'énergie, puisque nous avons quelques inquiétudes légitimes quant aux prix de l'énergie sur l'ensemble de l'année 2022.

Vous avez ensuite la reprise des services du SIVOS, avec l'ensemble des charges que nous reprendrons avec une partie qui sera refacturée. Nous anticipons également une subvention

d'équilibre du transport, le transport connaissant aussi des augmentations, notamment de carburant, qui seront répercutées dans le cadre de la DSP. Nous avons mis 200 000 euros de dépenses imprévues. Nous versons 2 365 000 euros à la section d'investissement pour rééquilibrer notre budget à hauteur de 3 814 000 euros.

Je vous fais grâce des budgets annexes et des opérations reportées. Nous n'avons pas d'opération nouvelle, ou elles sont vraiment très négligeables. Ce sont des reports. J'évite de vous lister tous ces éléments que vous avez dans vos dossiers, mais je répondrai volontiers à toutes vos questions si j'y arrive. Avez-vous des questions particulières sur ce budget supplémentaire ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 7 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 abstentions, approuve le budget supplémentaire 2022.

M. le Président : Si vous me le permettez, je vais inverser des questions de l'ordre du jour, Jean-Philippe LEFÈVRE devant nous quitter avant la fin de séance. Nous allons donc basculer sur toutes les questions concernant la culture. Nous commençons par la question n° 40 de l'ordre du jour initial.

NOTICE N° 07 : LEGS DE MONSIEUR ROBERT MIGNEREY

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Merci, chers collègues, d'accepter cette modification dans l'ordre du jour. Il s'agit d'une question d'un legs qui nous est fait par Robert MIGNEREY. C'est un legs très important pour le fonds de la médiathèque de Dole. J'allais dire que c'est un fonds inestimable, mais qu'il va bien falloir estimer. Monsieur MIGNEREY était un bibliophile absolument incroyable qui, pendant près de 50 ans de sa vie, a acheté, vendu, acheté d'autres livres, vendu d'autres livres. Nous nous trouvons ainsi à la tête d'un fonds de plusieurs milliers de livres qui nous sont légués. Selon la tradition, il convient d'accepter ce legs qui rentrera dans le fonds de la médiathèque de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui sera à disposition des chercheurs. Le legs de Monsieur MIGNEREY était très précis, mais il n'est pas bloquant quant aux conditions d'usage de ces livres souvent très anciens, pour beaucoup comtois, flamands, liés à la vieille Bourgogne. Le fonds est assez incroyable.

Je veux évidemment ici rendre hommage à Robert MIGNEREY que les Dolois, et d'autres d'ailleurs, peut-être, connaissent. C'était un homme très discret par rapport à ce qu'il possédait aussi bien dans sa tête, dans son cœur, que dans la passion qu'il avait pour la Ville de Dole et pour l'histoire. Je remercie également sa veuve, Madame MIGNEREY, et sa famille qui nous accompagnent dans ce legs. Après examen du contenu de la bibliothèque et des conditions testamentaires, l'intérêt et la qualité des fonds donnés ont été reconnus par des professionnels. Je précise d'ailleurs que dans les prochains mois, un cadre de la médiathèque de Dole récemment en retraite aura la lourde charge pendant probablement un an ou deux de faire l'état complet de ce fonds. D'ailleurs, ce fonds étant dans un lieu à Dole, nous allons nous substituer dès le mois de juillet, Monsieur le Président, à Madame MIGNEREY pour la location très raisonnable de ce lieu le temps que l'état puisse être fait. Ensuite, le fonds sera transféré à la médiathèque, et je précise, avec des ex-libris dans chaque ouvrage qui permettront de savoir que ces livres proviennent du fonds MIGNEREY.

Il est proposé au Conseil Communautaire, si vous en êtes d'accord et sous réserve de questions :

- de valider l'acceptation du legs de Monsieur Robert MIGNEREY ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'acceptation du legs de Monsieur Robert MIGNEREY.

NOTICE N° 08 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE – ANNEE 2022

M. LEFÈVRE : À ce jour, l'établissement compte 633 élèves. Afin de maintenir et de développer les enseignements et activités du conservatoire qui s'appelle encore « à Rayonnement Départemental », une réforme devant aboutir probablement dans les prochains mois si elle trouve des moyens d'être votée, il convient :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté pour l'année 2022 ;
- de solliciter les subventions correspondantes aussi bien auprès du Département que de l'État.

Je ne cesserai de dire que le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait partie des conservatoires les mieux dotés par l'État dans notre grande région.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce plan de financement et ces sollicitations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2022.

M. le Président : Jean-Baptiste GAGNOUX précise que le Département a déjà délibéré favorablement.

NOTICE N° 09 : FINANCEMENT 2022 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX-ABERGEMENT-DAMPARIS (EMTAD)

Mme THÉVENIN : Bonsoir à tous. Les deux prochaines notices concernent les deux écoles de musique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je commence avec l'École de Musique Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire. Depuis cette date, l'EMTAD perçoit une subvention afin d'harmoniser ses tarifs avec ceux du Conservatoire. Il convient donc d'assurer la stabilité tarifaire en reconduisant encore pour cette année la subvention forfaitaire de 50 000 euros.

Il vous est ainsi proposé :

- d'attribuer cette subvention de 50 000 € à l'EMTAD pour l'année 2022 ;
- d'approuver la convention de financement que vous avez suite à cette notice ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

M. le Président : Merci, Hélène. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le financement 2022 de l'École de Musique Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD).

NOTICE N° 10 : FINANCEMENT 2022 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-AUBIN

Mme THÉVENIN : C'est la même chose pour Saint-Aubin. Nous vous proposons d'allouer une subvention forfaitaire de 5 000 euros pour les mêmes raisons.

Il vous est proposé :

- d'attribuer la subvention ;
- d'approuver la convention de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. le Président : Merci, Hélène. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le financement 2022 de l'École de Musique de Saint-Aubin.

NOTICE N° 11 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2022

M. le Président : Je vous rappelle que le droit commun prévoit une contribution versée par chacune des 47 communes et une contribution versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Dans le cadre du pacte fiscal, nous avons convenu que le FPIC était entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans les répartitions que nous avons faites les uns et les autres.

Nous vous proposons :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC ;
- d'accepter que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assure l'intégralité de cette charge.

Je ne vous donne pas cette charge en détail, l'administration ne nous ayant pas encore donné les chiffres. Je ne sais pas comment nous pouvons délibérer avant le 30 juin avec des chiffres qui ne sont pas là. En tout cas, je vous demande d'accepter le principe, ce dont je ne saurais douter. Néanmoins, je le demande quand même. Avez-vous des questions sur ce FPIC et sa prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la dérogation à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2022.

NOTICE N° 12 : REMPLACEMENT DE 2 REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE LA GRANDE TABLEE

M. le Président : Il convient de rappeler que nous avons des représentants dans ce Syndicat Mixte de la Grande Tablée. Il se trouve que deux membres parmi ceux qui siègent aujourd'hui siégeaient au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et du Conseil Départemental. Ils avaient une double casquette. Or il ne faut n'en avoir qu'une, ce qui n'est déjà pas mal. Il est ainsi proposé de remplacer Christine RIOTTE et Séverine CALINON. En l'occurrence, il est proposé de choisir parmi les suppléants pour qu'ils puissent siéger, et de remplacer ainsi Christine RIOTTE par Cyril MILLIER et Séverine CALINON par Micheline HENRY. Pour les suppléants, sont proposés Jean-Yves ROY comme suppléant de Micheline HENRY et Grégory SOLDAVINI comme suppléant de Sylvie DUCUGNON. Avez-vous des questions sur ces propositions ?

S'agissant d'élection nominative, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas, et vous me rassurez. Sur la désignation de Cyril MILLIER et de Micheline HENRY comme titulaires, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Pour la désignation de Jean-Yves ROY et de Grégory SOLDAVINI comme suppléants, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation des titulaires Monsieur Cyril MILLIER et Micheline HENRY, et des suppléants Jean-Yves ROY et Grégory SOLDAVINI comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du Syndicat Mixte de la Grande Tablée.

M. le Président : Nous avons regroupé les questions suivantes, car c'était plus facile.

NOTICE N° 13 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 10 PAVILLONS SITUES A VILLETTE-LÈS-DOLE - PRET N° LBP-00015075

NOTICE N° 14 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PATERS A DOLE (75 RUE DES PATERS) - PRET N° 136013

NOTICE N° 15 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE DE PLUSIEURS ENSEMBLES IMMOBILIERS SITUES A DOLE - PRET BANQUE POPULAIRE

NOTICE N° 16 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS A DOLE (13-15 RUE CHARLES LAUMIER) - PRET N° 131678

Les notices n° 13 à 16 sont présentées conjointement.

M. TRONCIN : Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, mesdames et messieurs. Nous allons traiter ensemble les quatre notices concernant les garanties d'emprunt, dont trois concernent Grand Dole Habitat.

La première concerne l'acquisition de 10 pavillons situés impasse du Buisson Rond et rue du Bief à Villette-lès-Dole, pour un montant de 1 465 000 euros.

La seconde concerne la réhabilitation de 59 logements au 75 rue des Paters à Dole pour 1 229 040 euros.

La troisième concerne la réhabilitation thermique de plusieurs ensembles immobiliers situés à Dole – vous les avez dans les documents complets – pour un montant total de 6 950 000 euros.

La quatrième et dernière notice concerne Néolia pour la réhabilitation d'un ensemble de 16 logements situés 13-15 rue Charles Laumier à Dole, pour un montant de 528 000 euros.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour l'ensemble des opérations précitées ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Pour la bonne règle, je vais passer les votes un par un. Pour la première garantie d'emprunt pour 1 465 000 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour l'acquisition de 10 pavillons situés à Villette-lès-Dole (prêt n° LBP-00015075).

M. le Président : Pour la deuxième garantie d'emprunt pour 1 229 040 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de restructuration de la résidence autonomie Les Paters à Dole, 75 rue des Paters (prêt n° 136013).

M. le Président : Pour la troisième garantie d'emprunt pour 6 950 000 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de plusieurs ensembles immobiliers situés à Dole (prêt Banque Populaire).

M. le Président : Pour la quatrième garantie d'emprunt pour Néolia pour 528 000 euros, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Néolia pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à Dole, 13-15 rue Charles Laumier (prêt n° 131678).

NOTICE N° 17 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2026 POUR AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DE CHAUX

M. le Président : Ce sujet traîne depuis un certain temps. Je suis content que nous arrivions enfin à sortir quelque chose.

Mme CALINON : Le massif forestier de la forêt de Chaux constitue un espace naturel emblématique et stratégique, dans lequel il y a la présence du public. Nous devons organiser, sans compromettre la biodiversité, la possibilité de visiter cette forêt de Chaux. Conscients de l'intérêt de coordonner leurs efforts pour protéger et renforcer l'attractivité du massif, les partenaires composés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes du Val d'Amour, la Communauté de Communes Jura Nord et l'Office National des Forêts (ONF), ont formalisé une convention d'une durée de 5 ans (2022-2026).

Ce travail est piloté par le Pays Dolois-Pays de Pasteur. Une convention jointe au rapport détaille la participation financière de chaque partenaire ainsi que l'échelonnement prévu des travaux sur les 5 ans. L'ensemble de l'opération est estimé à 448 600 euros HT d'investissement, dont 276 050 euros à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En outre, 312 500 euros HT seront mobilisés pour entretenir les 50 kilomètres de voirie ouverts à la circulation publique, dont 200 000 euros par l'ONF.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat 2022-2026 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci, Séverine. Vous avez pris connaissance de cette convention qui a été longue à formaliser, mais nous arrivons enfin à quelque chose qui nous paraît être utile pour notre territoire, notamment en termes de tourisme, mais aussi pour nous autres, Grands Dolois, amateurs de la forêt de Chaux. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux.

NOTICE N° 18 : PRINCIPE D'ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Mme CALINON : Un Contrat Local de Santé a été signé entre l'État, les collectivités locales et d'autres partenaires engagés pour réduire les inégalités territoriales et sociales liées à la santé. Il vise à mettre en cohérence le travail des acteurs signataires, à coordonner leur travail et à développer au besoin des actions nouvelles. Depuis 2018, la démarche d'élaboration du contrat est portée par le Pays Dolois-Pays de Pasteur, association qui réunit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Un diagnostic local de santé a été finalisé en août 2019. Il a permis d'avoir une connaissance précise et chiffrée de l'organisation de notre territoire. La période du COVID est arrivée. Du coup, cela a été mis entre parenthèses, car l'ARS n'avait pas de temps à consacrer à ce CLS. Aujourd'hui, l'équipe de l'ARS, en lien avec celle du Pays, a actualisé le diagnostic et elle est prête à y retravailler. Il y a eu une réunion le 25 avril 2022. À l'issue de cette réunion, il a été proposé de réactiver la démarche d'élaboration du CLS dans l'objectif de parvenir à une signature au premier semestre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de confirmer le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé porté conjointement par le Pays Dolois-Pays de Pasteur et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec les 4 EPCI (Établissements Publics de Coopération intercommunale) du Nord Jura ;
- de valider le principe du recrutement d'un animateur chargé de conduire la démarche par le Pays Dolois-Pays de Pasteur et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il des interventions sur ce Contrat Local de Santé ? Je vous rappelle qu'il avait été signé à l'origine dans le périmètre de Dole. Il avait été ensuite étendu au périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous devons l'élargir aujourd'hui au niveau du Pays. C'est pour cela que nous relançons cette mécanique qui avait été un peu stoppée, comme cela a été précisé, pendant le COVID bien logique. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Principe d'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

NOTICE N° 19 : CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET L'ADEME – CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

M. MEUGIN : Bonsoir à tous. L'ADEME (Agence de la Transition Écologique) propose aux collectivités volontaires une toute nouvelle contractualisation, en se basant sur les périmètres définis en 2021 par les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Pour notre territoire, il s'agit du périmètre du Grand Dole.

Ce Contrat d'Objectif Territorial va permettre à la collectivité de bénéficier :

- d'un accompagnement méthodologique et technique
 - avec la mise à disposition d'outils pour aider à la coordination et au suivi-évaluation des actions mises en place ;
 - avec l'accompagnement personnalisé par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur le volet Climat-Air-Energie pendant 10 jours par an ;
- d'un accompagnement financier, pouvant aller jusqu'à 350 000 euros.

Le contrat d'une durée de 4 ans à compter de sa date de signature se déroule en deux phases : d'abord la réalisation du diagnostic territorial selon le cadre fourni par l'ADEME et la construction du plan d'action pour les 4 prochaines années, puis la mise en œuvre du plan d'action. Seront nommés un élu et un agent référents dans la collectivité, qui se chargeront de l'animation de ce contrat auprès des services et des élus, du suivi et de l'évaluation des actions menées, ainsi que du remplissage des référentiels fournis par l'ADEME.

Pour conclure ce contrat de 4 ans, un audit externe aura lieu pour évaluer l'atteinte des objectifs. Si l'ensemble des objectifs est atteint, la collectivité pourra percevoir jusqu'à 275 000 euros. L'enveloppe globale maximale de cette contractualisation s'élève à 350 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ledit contrat ci-annexé sera soumis à la validation de l'ADEME lors de leur prochaine commission régionale le 30 juin prochain.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le Contrat d'Objectif Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le modèle est annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

M. le Président : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions ?

M. HAMDAOUI : Je voudrais faire un commentaire sur l'économie circulaire, sur la phrase « mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement ». Le législateur a déjà légiféré en 2015 avec la loi de transition écologique qui imposait une tarification incitative avec comme objectifs de soumettre à cette tarification 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions d'habitants en 2025. Aujourd'hui, nous en sommes à 7 millions d'habitants, soit à peine la moitié de l'objectif de 2020. Nous pouvons imaginer le législateur, pour être dans sa logique, dans l'esprit de la loi qu'il nous impose, passer outre l'incitation et imposer cette tarification.

Un deuxième outil est mis en place : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe augmente de façon importante, et sa hausse est encore prévue de façon conséquente au moins jusqu'en 2025. La TGAP repose sur les quantités produites de déchets incinérés ou enfouis. Plus on enfouit, plus on incinère et plus on paiera cette taxe. On peut supposer que dans les prochaines années, on aura des hausses importantes de coûts sur la gestion de ces déchets et ordures ménagères. Or avec la phrase notée dans le rapport « mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement », est-ce à dire que l'on va poser une étude, puisqu'il s'agit de faire un diagnostic, si j'ai bien compris, sur la tarification incitative ? Voilà l'objet de ma question.

M. le Président : Tu me permettras de ne pas répondre à la question sur la tarification incitative. Ce sujet a déjà été souvent évoqué. En revanche, en prenant une petite partie de ma casquette de président du SICTOM, je peux répondre que nous faisons beaucoup d'actions pour améliorer le tri, les déchèteries et leur fonctionnement, pour faire en sorte que le montant redevable de la TGAP soit le plus petit possible. Nous démarrons la réflexion sur les biodéchets, non seulement parce que c'est une obligation légale, mais aussi parce que cela permet de revoir tout le fonctionnement de notre organisation et de l'améliorer.

L'objectif est donc de développer aussi tout ce qui concerne les circuits courts avec les ressourceries. Cela fait partie des réflexions sur la table au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du SICTOM, quasiment du Pays. Nous continuons là-dessus, et ce contrat avec l'ADEME est un des éléments. C'est bien évident. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette contractualisation avec l'ADEME. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Contrat d'Objectif Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ADEME.

M. le Président : Je vous rappelle que le compte administratif est en train de circuler pour signature. Que ceux qui ont des pouvoirs n'oublient pas de signer pour les pouvoirs qu'ils ont. Je poursuis avec la question n° 20, qui est un complément de ce dont nous avons déjà délibéré.

NOTICE N° 20 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – ANNEE 2022 (SUITE)

Mme CALINON : Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les projets d'investissements de 3 communes. Pour les fonds de concours communaux, c'est la commune de Lavans-lès-Dole avec des travaux de réfection de voirie. Le montant attribué serait de 3 412 euros, soit 32 % du montant total des

travaux. Pour les fonds de concours intercommunaux, il y a les communes de Champvans et de Saint-Aubin pour 150 000 euros chacune, ce qui représente 15 % du montant total.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ces fonds de concours ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la signature de la convention d'attribution de fonds de concours aux communes précitées pour l'année 2022.

M. le Président : Nous poursuivons avec les questions sociales.

NOTICE N° 21 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Nous avons plusieurs notices à passer, car la composition des instances paritaires sera effectuée à l'issue des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022.

Dans la notice n° 21, il s'agit de désigner le nombre de membres des CAP. Considérant les effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2022, soit 53 agents de catégorie A, 88 agents de catégorie B et 262 de catégorie C, il convient :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel pour les 3 catégories hiérarchiques respectives, soit
 - 4 pour la catégorie A ;
 - 4 pour la catégorie B ;
 - 5 pour la catégorie C ;
- de fixer la représentativité des femmes et des hommes au sein des 3 catégories respectives ;
- de fixer le même nombre de représentants titulaires de l'administration que les représentants titulaires du personnel afin de maintenir le paritarisme au sein de l'instance, et ce pour chaque catégorie hiérarchique avec 40 % au moins de représentants de chaque sexe.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

NOTICE N° 22 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Mme MANGIN : Considérant les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2022, soit 228 agents, il convient :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 ;
- de fixer la représentativité des femmes à 42,81 % et celle des hommes à 27,19 % ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 4 afin de maintenir le paritarisme.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

NOTICE N° 23 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Mme MANGIN : Je vous rappelle que par délibération du Conseil Communautaire du 17 mars 2022, il a été décidé de créer un Comité Social Territorial commun pour la ville de Dole, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il convient :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 ;
- de fixer la représentativité des femmes à 70,04 % et celle des hommes à 29,96 % ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6 afin de maintenir le paritarisme.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial (CST).

NOTICE N° 24 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)

Mme MANGIN : Considérant les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2022, soit 228 agents, il convient :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 ;
- de fixer la représentativité des femmes comme désignée précédemment ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6 également.

M. le Président : Merci, Isabelle. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT).

NOTICE N° 25 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Mme MANGIN : Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires et que la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2008 relative aux heures supplémentaires ne précisait pas la liste des emplois ouvrant droit au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il convient :

- d'approuver la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- de préciser que la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2008 est modifiée.

M. le Président : Merci. Vous avez vu la liste dans le dossier, pour ceux que cela intéresse. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

NOTICE N° 26 : MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Mme MANGIN : En effet, il y a eu le transfert des agents de la Ville de Dole qui exercent la totalité ou une partie de leurs missions pour les services communs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2022. Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, et plus particulièrement celles relatives à la promotion interne, doivent donc être modifiées. Les promotions internes concernant les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront déterminées selon les critères énoncés dans le document annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 et les promotions internes concernant les agents de la Ville de Dole et du CCAS seront déterminées selon les critères énoncés dans les lignes directrices de gestion relevant du Centre de Gestion du Jura.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification du document relatif aux Lignes Directrices de Gestion.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du document relatif aux Lignes Directrices de Gestion.

NOTICE N° 27 : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

Mme MANGIN : Je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, la collectivité participe au financement de la prévoyance à hauteur de 10 euros pour chaque agent présent depuis au moins 6 mois dans la collectivité. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité participe au financement de la complémentaire santé à hauteur de 15 euros pour chaque agent ayant un contrat auprès d'un organisme labellisé. Cependant, afin de suivre le dispositif appliqué aux agents de l'État, il est proposé de verser cette participation de 15 euros aux agents bénéficiant d'un contrat de complémentaire santé établi auprès de tout organisme à compter du 1^{er} juillet 2022.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de la participation au financement de la complémentaire santé à compter du 1^{er} juillet 2022.

NOTICE N° 28 : OUVERTURE DU CAPITAL DE L'AER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Chers collègues, bonsoir. Vous connaissez cette notice. Nous avons déjà délibéré souvent à ce sujet. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la SPL (Société Publique Locale). À ce titre, elle doit approuver la liste des actionnaires. Depuis notre dernière délibération du mois de mars, deux nouvelles communes se sont ajoutées. Elles sont précisées dans votre rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver cette liste ;
- de me désigner pour vous représenter au sein de l'AER.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions à poser ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des nouveaux actionnaires de la SPL Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

NOTICE N° 29 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé d'attribuer une aide de 200 000 euros à Mahytec pour l'installation du site industriel au sein d'Innovia, dans les locaux laissés vacants par Cylindre qui a cessé son activité en avril 2022. Pour votre information, les 18 salariés ont tous retrouvé un emploi. La filière hydrogène est un axe fort de notre stratégie. Mahytec envisage de créer 50 emplois supplémentaires, ce qui porterait l'effectif à 100 salariés. Vous voyez ainsi que cette start-up que nous avons accueillie en 2008 comptait alors 5 salariés et elle passerait à 100 salariés à horizon 2024. Comme vous le savez, le montant maximum que la collectivité peut accorder est de 200 000 euros. Nous avons eu des discussions avec la Région. Nous étions d'accord de proposer ce montant à condition que la Région, elle aussi, fasse un effort. Elle fait ainsi un effort considérable en s'engageant sur 500 000 euros pour un budget total de 2,7 millions d'euros.

Il vous est proposé de valider le montant de 200 000 euros à Mahytec. Vous avez vu dans la délibération qu'il est précisé que Mahytec est devenue une entité du groupe Hensoldt Nexeya France. Nous avons pris un certain nombre de précautions et il y aura une convention tripartite signée avec Batifranc, pour l'instant propriétaire des locaux, Nexeya et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour que cette aide vienne en déduction des loyers.

M. le Président : Merci de cette explication. Avez-vous des questions ?

M. GAGNOUX : Je tiens à ajouter simplement que c'est vraiment une excellente nouvelle pour trois raisons. Premièrement, l'ensemble des salariés de Cylindre ont pu trouver une solution d'emploi, même si le contexte favorise cela aujourd'hui. Deuxièmement, Mahytec reste sur notre territoire, ce qui n'était pas forcément assuré et ce qu'il faut rappeler aussi. Troisièmement, l'implantation de Mahytec sur la zone Innovia est symboliquement une belle concrétisation, parce que cette zone a justement été pensée au départ pour ce genre d'entreprises tournées vers l'avenir. Cela n'a pas toujours été simple. Nous avons aussi connu des périodes économiques beaucoup plus compliquées qu'aujourd'hui et il fallait bien aussi y installer la logistique pour créer de l'emploi. Je crois que c'est vraiment un beau symbole que Mahytec s'installe sur la zone Innovia.

Nous savons tous les défis encore existants sur l'hydrogène. Les choses avancent peut-être trop longtemps. La population pense d'ailleurs que l'avancée de l'hydrogène est trop longue dans notre pays. Les choses ne sont pas simples, nous savons que cela avance quand même dans le bon sens, progressivement. Je crois que c'est avec beaucoup de joie que nous pouvons voter cette subvention ce soir à cette belle entreprise.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je partage totalement ces propos.

M. le Président : Merci de cette intervention. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette belle unanimité. C'est important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 200 000 euros pour l'accompagnement du développement industriel de l'entreprise Mahytec.

NOTICE N° 30 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des aides à la pierre et gère des aides déléguées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). En complément de ces aides, la collectivité attribue sur fonds propres, des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, depuis la dernière délibération, 2 sessions d'engagement ont eu lieu avec 22 réalisations que vous avez dans les documents.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 143 561 euros de crédits Anah délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 000 euros.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

NOTICE N° 31 : ACQUISITION DU DEPOT DE BUS A FOUCHERANS A EIC TRANSACTIONS

M. RYAT : Bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est autorité organisatrice des mobilités sur son territoire. À ce jour, pour effectuer l'ensemble des services de transport collectif du réseau, les locaux administratifs, l'atelier et les équipements techniques liés au fonctionnement du réseau sont regroupés dans un dépôt à Foucherans, propriété de EIC Transactions qui le loue à Keolis Dole qui l'occupe en partie et le sous-loue également à son principal sous-traitant Keolis Pays Dolois, ainsi qu'à deux autres transporteurs. Cette location est incluse dans les charges du contrat de DSP de transport de voyageurs. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage d'acheter le dépôt actuel et de le mettre à disposition du prochain concessionnaire.

Un accord est intervenu au prix de 1 450 000 euros net vendeur., certes supérieur à l'estimation des Domaines qui était de 1 million d'euros, mais permettant à la collectivité de limiter les frais de fonctionnement de la DSP en sortant ses dépenses de la contribution financière en ayant, à terme, acquis un bien immobilier de qualité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à la société EIC Transactions de la parcelle cadastrée ZI n° 112 d'une superficie de 14 823 mètres carrés, située rue des Chaucheux à Foucherans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions sur cette acquisition ?

M. GOMET : J'ai bien compris que certainement aussi dans le cadre du changement qui devrait intervenir par rapport à la gestion des transports à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il y a peut-être un intérêt aussi à porter un peu de capital à la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique). Cela peut être aussi l'occasion d'un achat de ce type. Je comprends tout à fait qu'actuellement les loyers sont payés, et qu'en possédant le terrain et les locaux, les loyers ne seront plus à payer. Je suis quand même très surpris de l'écart entre le prix de vente et le prix des Domaines. Les Domaines ont estimé un montant de ce bien immobilier à hauteur de 1 million d'euros et le prix de vente s'élève à 1 450 000 euros net vendeur, certainement un peu plus pour la collectivité. Quel est le tarif final pour la collectivité avec un tel tarif net vendeur ? En combien de temps les loyers seront-ils amortis avec un achat à ce tarif ? Comment arrive-t-on à un écart de 45 % sur le montant estimé par les Domaines ?

M. RYAT : Je vais juste répondre à cela. En 2017, EIC avait proposé la vente à 2,5 millions d'euros. Les Domaines avaient fait leur proposition à ce moment-là. S'agissant de l'amortissement, les loyers s'élèvent à 132 000 euros par an, soit un amortissement sur 11 ans.

M. le Président : Il faut comprendre une chose dans cette affaire. J'ai été aussi surpris de la modestie de la valeur des Domaines, parce que nous avons quand même un loyer de 130 000 euros. Or un bail commercial se poursuit. Nous ne pouvons pas l'arrêter comme cela. Quand bien même nous changerions de délégataire à la prochaine délégation, le bail continuerait. Nous continuerons ainsi à payer des loyers sur la base de 132 000 euros, avec les indexations, etc. À un moment donné, nous devons parvenir à arrêter la mécanique. Il est vrai qu'un montant de 1 450 000 euros par rapport à un loyer de 132 000 euros est tout à fait raisonnable. Il faut savoir que le premier prix il y a quelques années était de 2,5 millions d'euros. Lorsque nous avons commencé les négociations il n'y a pas si longtemps que cela, nous étions à 1,8 million d'euros. Nous sommes donc parvenus à faire baisser à 1 450 000 euros.

Pour nous, l'opération va s'équilibrer. Il suffit que nous laissions le loyer à 132 000 euros pendant la période pressentie, par exemple pendant 10 ans, nous pourrions tout à fait l'amortir. Nous n'en sommes pas encore à négocier le futur contrat, mais dans la mesure où nous avons la maîtrise foncière, nous n'avons peut-être pas l'objectif d'équilibrer sur 11 ans. Nous pourrions très bien dire que nous le mettons sur 20 ans, nous réduisons le prix du loyer, nous empruntons sur du plus long terme, et cela nous permettra de réduire l'incidence à répercuter dans la future DSP quelles que soient les modalités. Nous avons pensé que cette opération se justifiait de ce fait. Néanmoins, je suis surpris. Je n'ai pas les argumentaires des Domaines qui expliquent que nous soyons si faibles avec un bail de ce prix. En effet, le bail commercial est un droit fort en France. Y a-t-il d'autres demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention, approuve l'acquisition du dépôt de bus à Foucherans à EIC Transactions.

NOTICE N° 32 : ACQUISITION DE TERRAIN A LA VILLE DE DOLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette délibération est une régularisation dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il vous est proposé ici l'acquisition à la Ville de Dole d'une petite parcelle qui est de la voirie, d'une superficie de 3 380 mètres carrés, sise Les Campes à Authume. Vous avez un plan annexé à votre délibération. Dans la mesure où il s'agit de voirie, il est proposé que cette acquisition soit au prix symbolique de 1 euro.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette petite acquisition ? Je passe au vote, sachant que le Maire de Dole ne participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition à la Ville de Dole d'une parcelle sise Les Campes à Authume.

NOTICE N° 33 : CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR TANGUY LOISON

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé la cession d'un terrain à Monsieur Tanguy LOISON à Champvans. La société Loison Création localisée à Champvans exerce une activité de métallerie-menuiserie-crétion de mobilier en aménagement intérieur et extérieur. Elle est actuellement en location. Elle souhaite acquérir une parcelle permettant la construction de son local d'activité, avec notamment un showroom. Il vous est donc proposé de vendre une parcelle de 2 500 mètres carrés à 18 euros le mètre carré. Y a-t-il des questions ?

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur Tanguy LOISON représentant la société Loison Création.

NOTICE N° 34 : CESSION DE TERRAIN A LA SAS MICHAUD

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Nous sommes toujours sur la commune de Champvans. C'est justement la parcelle juste à côté. Il vous est proposé de la vendre à la SAS Michaud spécialisée dans les travaux de charpente, déjà implantée à Champvans. Il vous est proposé de vendre une parcelle de 3 034 mètres carrés également à 18 euros le mètre carré pour le développement de son activité. Je précise qu'il n'y a aucun lien de parenté avec le Maire de Champvans.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la SAS Michaud.

NOTICE N° 35 : CESSION DE TERRAIN A LA SARL CNBTP

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : C'est encore une cession de terrain à la SARL CNBTP, représenté par Monsieur Nicolas COLOMBO. Il vous est proposé de vendre un terrain à Parcey, d'une superficie de 3 823 mètres carrés, appelé couramment « la gare de Parcey », au prix de 15 euros du mètre carré. Y a-t-il des questions ?

Mme LABOUROT : Je voudrais juste intervenir avant le vote de cette notice. Depuis le mois de juin 2020, nous avons été contactés pour cette affaire de vente de terrain. Pour refaire l'historique, cette vente aurait dû être faite dans le courant du mois de mars 2020. Malheureusement, il y a eu le COVID. Cette vente n'a donc pas été signée. Entretemps, nous sommes arrivés au Conseil Municipal avec une nouvelle équipe. Lorsque nous avons appris ce projet, nous avons souhaité étudier la possibilité de reprendre ce terrain. En effet, lorsque l'on nous avait présenté le transfert de compétence au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil Municipal, on nous avait dit que nous n'avions pas le choix. Je n'étais pas présente à ce Conseil Municipal. Cela a été voté. Puisque nous n'avions pas le choix, 12 personnes sur 13 ont voté l'acceptation de laisser ce bâtiment. En juin 2020, j'ai rencontré Monsieur FICHÈRE qui nous a expliqué cette histoire et cette vente probable à Monsieur COLOMBO, qui avait échoué à cause du COVID et qui reviendrait probablement sur le tapis.

Nous avons proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole un projet au niveau de cette ancienne gare, ce bâtiment ayant un potentiel énorme, proche de la voie Grévy. Il représente pour nous un intérêt. En effet, nous avons énormément de soucis avec la salle des fêtes. Nous envisagions donc de monter un projet de salle des fêtes sur cette gare. Lors de mon premier rendez-vous, on m'a affirmé dans un premier temps que nous ne pouvions pas racheter au niveau de la commune, le transfert de compétence ayant été réalisé et acté. Nous avons eu ensuite plusieurs rendez-vous. Je vous ai rencontrée, Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, le 9 juillet. Nous vous avons alors évoqué ce projet de salle des fêtes. J'ai rencontré Monsieur COLOMBO pour lui expliquer ce qu'il en était. Il a tout à fait compris le projet de la commune.

Lorsque j'ai appris que cette notice passait en Conseil Communautaire et que cette parcelle allait être vendue à Monsieur COLOMBO, j'ai demandé à vous rencontrer, ce que vous avez accepté. Nous nous sommes vues lundi dernier et je vous ai précisé à ce moment-là que nous étions opposés à cette vente à Monsieur COLOMBO, que nous trouvions vraiment dommage d'implanter un entrepôt pour des camions et des cailloux proches de la voie verte et que nous étions toujours sur notre projet de salle des fêtes. Effectivement, nous n'avons pas de projet à présenter à ce jour, et nous ne savons même pas si dans ce mandat, nous présenterons un projet. Cependant, pour un bâtiment vendu 57 345 euros, la commune de Parcey devant récupérer 49 966 euros, cela signifie que si nous avons

la possibilité d'acheter ce bâtiment, la commune de Parcey doit donner 7 379 euros. Étant donné ce montant de 7 300 euros pour un bâtiment de cette ampleur, avec le projet que nous pouvons avoir derrière, je trouve dommageable que ce projet et cette notice passent ce soir.

Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, je sais que vous allez effectivement intervenir en me disant que je n'ai pas de projet à vous présenter. Je le répète, je n'ai pas de projet à vous présenter, mais nous avons un potentiel énorme sur cet emplacement, et le projet risque de sortir, puisque le Conseil Municipal ayant de nouveau évoqué le projet la semaine dernière, il refuse que ce bâtiment soit vendu à Monsieur COLOMBO pour son entreprise. Monsieur COLOMBO a été recontacté hier, il est tout à fait conscient. Nous voulons avoir le temps de faire ce projet en sachant que nous avons 4 gros projets sur la commune en ce moment. Ce n'est certes pas notre priorité, mais nous ne pouvons pas laisser passer un tel bâtiment avec le potentiel que nous avons.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Vos propos appellent évidemment quelques commentaires de ma part. Je confirme l'historique que vous avez retracé. Lors du mandat précédent, la commune de Parcey était favorable à la vente de cette parcelle à Monsieur COLOMBO. Vous l'avez précisé, le COVID est arrivé. Lors de l'installation de votre équipe, je suis venue vous présenter cette vente. Vous nous aviez alors fait part d'un projet de salle des fêtes. Vous nous avez demandé un temps de réflexion que nous vous avons accordé dans la mesure où vous aviez la priorité. C'était en 2020. En février 2022, je suis revenue vous voir. Vous m'avez alors précisé que vous n'aviez pas de projet, que vous aviez plutôt abandonné compte tenu des frais financiers et des problèmes techniques sur ce projet.

Vous m'aviez expliqué que vous vouliez transformer la salle des fêtes actuelle en une maison médicale et transférer la salle des fêtes dans ce local là. En février dernier, vous m'avez annoncé que techniquement, c'était compliqué et que budgétairement, vous n'aviez pas la capacité. Si je reprends le compte rendu de votre Conseil Municipal, ce n'était pas à l'ordre du jour. J'ai repris votre compte rendu et en février, vous indiquez clairement que le Conseil Municipal ne se prononce pas. Le 15 avril dernier, vous m'envoyez un email où vous précisez, je reprends vos écrits, que vous n'avez pris aucune décision, que vous êtes favorables à la vente, mais à pas à Monsieur COLOMBO. Vous indiquez que vous verriez un projet plus en adéquation avec le bâtiment que vous jugez remarquable. Vous précisez bien que cette fois-ci, vous êtes favorables à une vente.

Nous avons inscrit cette délibération à l'ordre du jour et effectivement, vous changez d'avis, et désormais, vous me dites que vous revenez à votre projet initial de salle des fêtes. J'avoue que nous avons été embarrassés, car ce n'est pas dans notre logique d'aller contre un projet d'une mairie. Je pense que nous vous avons laissé un temps de réflexion suffisant. Des membres de votre Conseil Municipal nous ont contactés pour le vendre à une autre entreprise. Par conséquent, le projet de salle des fêtes était abandonné en février et dans votre message du mois d'avril, vous ne parlez plus de salle des fêtes. C'est la raison pour laquelle nous avons mis cette vente à l'ordre du jour. J'ai précisé tous ces éléments au Bureau Communautaire qui s'est prononcé à l'unanimité pour la vente. J'ai présenté cette délibération en commission Développement Économique. Je regrette que Parcey ait été absente à cette commission. C'est la raison pour laquelle nous présentons cette délibération ce soir.

Mme LABOUROT : Vous avez effectivement évoqué le dernier email que j'ai envoyé, mais précisez également que dans cet email, j'avais bien demandé à ce qu'éventuellement, s'il y avait un autre projet que celui de Monsieur COLOMBO, qui mettrait en valeur le bâtiment, nous acceptions cette possibilité, mais pas celui de Monsieur COLOMBO. La notice présentée ce soir concerne la cession à Monsieur COLOMBO, avec un bâtiment qui ne sera absolument pas mis en valeur proche de la voie Grévy. Par ailleurs, concernant la parole que vous avez des conseillers, il ne s'agit pas des conseillers, mais d'un seul, proche de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ne dites pas « *des conseillers* ».

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je ne veux pas rentrer dans cette logique. Je reste sur des éléments factuels, notamment des éléments écrits, des comptes rendus de votre Conseil Municipal. Il faut savoir que Monsieur COLOMBO patiente depuis 3 ans. Nous avons recherché des solutions pour satisfaire sa demande sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sachant que son activité se trouve plutôt au sud de notre collectivité, nous n'avons pas trouvé. Nous sommes même allés solliciter le Val d'Amour pour trouver une solution. Nous n'en avons pas trouvé. Vous savez que nous disposons de très peu de terrain disponible, notamment pour des activités comme celle-ci.

Cela étant, Monsieur COLOMBO comprend bien votre message. Je l'ai eu au téléphone encore à midi. De toute façon, la parcelle sera entourée d'une barrière. C'est une obligation pour lui en matière d'assurance. Du côté de la voie Grévy, il s'engage à avoir une haie végétalisée. Il est tout à fait en accord, notamment avec des préconisations que vous lui aviez justement faites. Je confirme que nous nous sommes engagés auprès de Monsieur COLOMBO. La délibération était écrite. Le COVID

est arrivé. Nous avons une parole à l'égard de cette personne et de cette entreprise. C'est donc délicat de vendre à quelqu'un d'autre.

M. le Président : Je pense que de nombreuses explications ont été données. Ceci dit, nous allons délibérer. Comme rappelé par Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, les zones économiques sont assez restreintes sur notre territoire. Nous n'avons pas des milliers de possibilités. Cela étant, nous entendons les choses. Nous en avons parlé. Devant le fait qu'il n'y ait pas eu de prise de décision, de volonté claire de votre part, nous devons passer à l'acte à un moment donné. Je pense que tous les éléments ont été évoqués. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : Je vais me faire l'avocat du diable. Je pense que la Mairie peut avoir la dernière décision sur ce terrain. Il existe des possibilités législatives légales afin que la vente puisse avoir lieu. À un moment, nous ne pouvons pas non plus contraindre une collectivité à vendre un terrain.

M. le Président : Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Le droit, c'est le droit. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est propriétaire. Dont acte. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole vend un bien qui lui appartient. Nous ne faisons pas de *forcing*. Ce que nous avons essayé de faire, nous le faisons avec toutes les communes. Nous ne passons jamais « en force ». C'est comme lorsque le Département est propriétaire de terrain, par exemple derrière le théâtre, c'est lui qui décide. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre au vote cette délibération concernant cette cession à la SARL CNBTP. Y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions c'est noté. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 11 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 6 oppositions et 11 abstentions, approuve la cession de terrain à la SARL CNBTP.

NOTICE N° 32 : PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLUI

M. MICHAUD : Après deux ans d'application, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite faire évoluer le PLUi pour corriger plusieurs pièces le composant et permettre la réalisation de projet dans les communes membres. Les 47 communes ont été rencontrées individuellement pour recenser les besoins d'évolution. De multiples demandes ont été exprimées à ce moment-là. Pour répondre au mieux aux différents cas de figure, il est proposé de procéder à la révision allégée du PLUi, ce qui impose de ne pas porter atteinte, évidemment, au fondement du PLUi, qu'est le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables).

La présente délibération liste les objets poursuivis par la révision, en particulier sur des évolutions du règlement écrit, les plans de zonages, les orientations d'aménagement et de programmation, y compris les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) commerces. Les équilibres du PLUi ne seront pas remis en cause. Les nouvelles zones d'urbanisation seront compensées par une réduction par ailleurs. Le PLUi sera également mis en compatibilité avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables, et d'Égalité des Territoires).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prescrire la révision allégée du PLUi ;
- d'approuver les objectifs de la révision allégée tels qu'énoncés ci-dessus ;
- de définir les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes ;
- d'associer les services de l'État ainsi que les collectivités ou organismes selon les modalités prévues par la loi ;
- de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou acte ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLUi.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, tout le monde est bien conscient de cet enjeu assez stratégique. Cela permettra de corriger éventuellement et d'améliorer certains petits points que nous avons pu « louper », ce PLUi étant tellement complexe. Je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la prescription de la révision allégée du PLUi.

NOTICE N° 37 : SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LOCAUX COMMERCIAUX DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

M. ROY : Bonsoir. Suite à l'appel à projets Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la Direction Générale des Entreprises a décidé en 2019 l'octroi d'une subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le financement de l'opération de redynamisation commerciale du cœur de ville de Dole, et notamment une subvention à hauteur de 40 000 euros pour l'achat de locaux commerciaux, dans un objectif de lutte contre la vacance commerciale. La SPL Grand Dole Développement 39 s'est substituée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour acheter en 2021 les locaux commerciaux des 22 et 29 grande rue à Dole. Le Comité de Pilotage FISAC du 30 novembre 2021 a ainsi validé le versement de la subvention FISAC à hauteur de 20 % du montant de l'acquisition des locaux commerciaux cités, soit 24 600 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention autorisant le versement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Dole Développement 39 de la subvention FISAC dans le cadre de l'achat de locaux commerciaux ;
- de valider le versement par anticipation à la SPL Grand Dole Développement 39 d'une subvention de 24 600 euros, pour l'achat des locaux commerciaux sis 22 et 29 grande rue à Dole ;
- de préciser que, à l'échéance de l'opération FISAC, soit le 13 décembre 2022, il sera demandé à la Direction Générale des Entreprises le remboursement de la subvention due ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette subvention du FISAC ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la subvention pour l'achat de locaux commerciaux dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

NOTICE N° 38 : SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE TAVAUX

M. FERNOUX-COUTENET : Bonsoir, mesdames, bonsoir, messieurs. Merci, Monsieur le Président. La commune de Tavaux a été mise en demeure en 2019 de raccorder l'ensemble des effluents domestiques de l'Agglomération tavelloise à la station d'épuration de Dole Choisey. Fin 2019, la commune a effectué une partie des travaux préconisés en réalisant un poste de refoulement et un réseau de refoulement qui dirigent les effluents du quartier des Cités vers la station d'épuration de Dole Choisey en transitant par la zone d'activité Innovia. Le reste des effluents des habitants de Tavaux est encore raccordé sur la station d'épuration de Tavaux, qui, du fait de son ancienneté, ne permet plus de répondre aux exigences actuelles imposées en termes de traitement.

En 2020, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Une étude de faisabilité du raccordement de l'ensemble des effluents de Tavaux sur le système de Dole a été confiée au bureau d'études Merlin, conseil historique et maître d'œuvre sur la plupart des opérations d'assainissement de la commune de Tavaux. En période de nappe haute, le réseau d'assainissement de la commune de Tavaux est fortement impacté et il conduit de très fortes quantités d'eaux claires nuisant au bon fonctionnement du traitement.

Après une année de fonctionnement du nouveau poste de Chaudiron, par lequel l'ensemble des effluents de Tavaux devraient transiter à terme, le constat est que ce poste atteint déjà sa capacité maximale avec le raccordement partiel du quartier des Cités. Par conséquent, le cabinet Merlin a proposé une solution consistant à déverser les eaux claires de nappe pour les rejeter directement en milieu naturel. Ce scénario présenté par le cabinet Merlin le 10 mars 2022 à la Communauté d'Agglomération, à la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau n'a pas recueilli la validation de la Police de l'Eau. En effet, cela risquerait de mettre en péril la conformité prononcée par les Services de l'État sur le système global d'assainissement de Dole.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la suspension du projet de raccordement des effluents de toute la commune de Tavaux sur la station d'épuration de Dole Choisey ;
- de prendre acte du maintien du raccordement des effluents du quartier des Cités sur la station de Dole Choisey *via* Innovia ;

- d'autoriser le lancement d'un complément au schéma directeur afin d'établir un scénario global d'élimination des eaux parasites sur Tavaux et de valider une solution de traitement des effluents tavellois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Police de l'Eau pour une modification de l'arrêté suite aux nouvelles orientations concernant le système d'assainissement de Tavaux.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Cela commence à mettre en œuvre tout ce qui a déjà été évoqué dans le cadre du transfert de compétence. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le système d'assainissement sur la commune de Tavaux.

NOTICE N° 39 : SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE DAMPARIS

M. FERNOUX-COUTENET : La mise en œuvre d'une nouvelle station d'épuration à Damparis (d'une capacité de 4 000 équivalents habitants et de type boues activées) ainsi que la réhabilitation et le renforcement du réseau de collecte de Damparis apparaissent comme les travaux à conduire en priorité au niveau de l'Agglomération grand doloise. Ces travaux ont été estimés par le bureau d'études Naldeo, hors divers et imprévus, mais avec études connexes et frais de maîtrise d'œuvre, à 3 millions d'euros pour la station et 400 000 euros pour les travaux de réseaux prioritaires. Aujourd'hui, afin d'engager la démarche, il convient de recruter un maître d'œuvre pour travailler sur le projet global et réaliser le Dossier Loi sur l'Eau, dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 prouvant la prise en compte au niveau du projet des impacts environnementaux sur les milieux aquatiques.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du calendrier prévisionnel de réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Damparis ;
- de valider le lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre sur le projet d'assainissement de Damparis (nouvelle station d'épuration et réhabilitations prioritaires des réseaux) et pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau sur cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides aux meilleurs taux auprès des financeurs potentiels ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Police de l'Eau pour une modification de l'arrêté afin de mettre à jour le délai de réalisation des travaux à conduire sur le système d'assainissement de Damparis.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ?

M. BERNARDIN : Merci de me donner la parole. Il est très difficile d'être contre la mise en place d'un assainissement conforme sur nos communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que ce soit pour Tavaux ou Damparis. En revanche, le problème est que nous allons avoir, pour d'autres communes, des travaux à réaliser pendant encore quelques années, ce qui coûte cher, voire très cher. Nous sommes sur 3,4 millions d'euros sur Damparis. Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en charge de la compétence assainissement Gérard FERNOUX-COUTENET qui vient de nous présenter le dossier parle de 35 à 50 millions d'euros pour l'ensemble de la mise aux normes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans les prochaines années. Or la répercussion de ces coûts année après année sera prise directement sur le contribuable *via* sa facture d'eau et d'assainissement.

Vous verrez dans la notice n° 48, que nous évoquerons tout à l'heure, qu'en 2021, sans que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ait fait de travaux imputables aux contribuables, la note d'eau et d'assainissement a été augmentée de 6 centimes par mètre cube pour l'eau et de 10 centimes pour l'assainissement, soit 16 centimes que les contribuables auront à payer en plus cette année, tout cela par le simple fait de l'augmentation du coût de la vie. C'est automatique. C'est ce que nous disent les sociétés qui travaillent dans le cadre de l'assainissement sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Dans les prochaines années, si les prix ne sont pas tenus, comme cela s'est passé depuis un an, la facture des contribuables va continuer à augmenter sans que pour autant on ait réalisé des travaux au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela signifie que lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura atteint sa vitesse de croisière concernant la remise aux normes dans le cadre de l'assainissement, il y aura une véritable hémorragie au niveau du porte-monnaie des contribuables.

Je reviens sur le dossier de Damparis. J'ai deux questions. La première concerne les aides que nous pouvons attendre par rapport à ces 3,4 millions d'euros de la part de nos partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, l'État, l'Europe, etc. Je sais que ce n'est pas indiqué dans le dossier, mais je pense que les techniciens de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole savent à peu près quel pourcentage ils peuvent attendre des uns et des autres. Il serait intéressant que nous le sachions, ce qui permettrait de savoir à peu près, sur ces 3,4 millions d'euros, ce que nous pouvons attendre de nos partenaires.

Deuxièmement, comment la somme qui restera à payer par les contribuables, une fois les subventions apportées, sera-t-elle répartie ? C'est peut-être le plus important. Est-ce par une augmentation partielle, mais conséquente de la contribution des habitants de la commune concernée, soit Damparis pour ce dossier ? C'est ce que j'ai cru comprendre, mais cela n'apporte pas la totalité de la somme. Où ira-t-on chercher le reste ? Est-ce un prix proportionnellement sur l'ensemble des autres contribuables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, même si ceux-ci ont terminé leur assainissement, et paient en conséquence déjà très cher ? Cela paraîtrait donc inéquitable. Ou alors allons-nous chercher cette somme manquante auprès des contribuables des communes qui paient le moins cher, afin d'arriver petit à petit à un prix lissé pour l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Ce qui paraîtrait, somme toute, plus logique.

Vous avez peut-être d'autres solutions. En attendant, je souhaiterais, une fois que vous aurez répondu à ces questions, qu'une information réelle soit donnée sur la politique globale qui sera menée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur ce dossier de l'assainissement en direction des Grands Dolois, et surtout sur le mode de répartition des charges au niveau des contribuables. Il serait bien que ce soit traité dans le prochain bulletin de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Je suis un peu surpris de ton intervention techniquement imparable. Nous avons délibéré sur ce sujet en décembre 2021. Nous en avons reparlé en Conférence des Maires. Nous avons présenté le schéma d'orientation. Tout ce que tu dis est pertinent, mais cela a déjà été évoqué. Nous avons un état des lieux du schéma d'assainissement. Nous avons chiffré les besoins sur les 15, voire 20 prochaines années, qui sont assez significatifs. Nous avons décidé de tout cela, nous avons vu que nous avons des insuffisances. Entre parenthèses, nous avons passé tout à l'heure la notice concernant les comptes administratifs 2021. Nous voyons que nous avons récupéré des déficits. Nous avons récupéré 7 millions d'euros d'endettement.

Nous savons que la situation n'est pas équivalente sur les 47 communes. Certaines communes ont déjà des prix de l'eau assez forts, et d'autres, plus faibles. Certaines sont déjà bien équipées, d'autres beaucoup moins. Nous savons tout cela. Tout l'intérêt du schéma directeur est, premièrement, de chiffrer, deuxièmement, de faire des priorités. Pourquoi avons-nous pris ces délibérations ce soir ? Car il y avait des besoins. Il fallait prendre d'une part l'arrêté de Tavaux par rapport à la Police de l'Eau, et d'autre part, les engagements sur Damparis, car il y a aussi des urgences. Cela a été bien identifié.

Ensuite, dans la politique tarifaire, sujet qui nous préoccupe tous, nous avons décidé, notamment en décembre 2021, de tendre vers une convergence des tarifs sur 3 ans. Nous avons déjà décidé une augmentation sur 2022. Nous sommes partis sur 2023 et 2024, années sur lesquelles nous délibérerons bien sûr, puisque nous ne pouvons pas délibérer au-delà d'une année. Tout cela a été projeté. On ne peut pas faire peur d'une manière générale sans préciser, car certaines personnes sont déjà à des tarifs élevés dans certains secteurs qui n'auront donc pas d'incidence lourde, ou pas d'incidence du tout, et d'autres partent de plus bas. Nous parlons de Tavaux et de Damparis. Les maires et les contribuables sont bien au courant. Ils partaient sur des tarifs très faibles, parce qu'ils étaient dans l'attente des travaux à faire. Ils s'attendaient à cette augmentation. Il y a déjà une augmentation assez significative pour les deux communes et ils le savent bien.

Il faut retravailler le dossier. Viens voir les services. Ils te présenteront les projets. Tous ne sont pas votés, car c'est difficile, mais le plan se met en place. Nous avons effectivement une convergence souhaitable et souhaitée dans les prochaines années. Quant aux subventions, je ne peux pas donner de réponse aujourd'hui, car de nombreux éléments ne sont pas bien définis. Nous n'avons donc pas les données. Nous sommes partis sur certaines hypothèses lorsque nous avons fait le modèle économique. Nous avons un modèle à 10, voire 15 ans qui est ce qu'il est, mais il comporte de nombreuses imperfections.

M. GAGNOUX : Je voudrais revenir sur la première partie de ce qu'a dit Daniel BERNARDIN sur les coûts. La prise de parole de Daniel a été prise comme une forme d'étonnement, ou de comme un constat d'une certaine réalité aujourd'hui qu'il faut entendre. On veut beaucoup de sécurité dans notre société contemporaine, sur de nombreux éléments, mais tout cela se paie. Ce n'est pas valable uniquement sur l'assainissement, sur les questions environnementales, car il y a une grande attente de sécurisation de nos réseaux d'assainissement, de la qualité de l'eau. Je pense aussi à nos

bâtiments, à la lutte contre le plomb, à moins d'amiante. On veut désamianter nos bâtiments, on veut plus de règles, et ainsi de suite.

Cela peut paraître comme étant des volontés logiques, normales, vertueuses pour tout le monde, mais il faut comprendre que le législateur a voulu, depuis des années, et par un certain nombre de pressions politiques, que tout soit aujourd'hui de plus en plus sécurisé dans nos vies. C'est valable dans de nombreux domaines, dans les services que gèrent les collectivités, jusque dans nos accueils de loisirs, nos écoles. Je crois qu'il faut aussi bien faire comprendre à nos administrés que plus on veut rajouter de sécurisation, de sécurité dans de nombreux domaines, plus les factures augmenteront, et tout cela coûte beaucoup d'argent. Nous le voyons lorsque nous faisons une manifestation. On veut plus de sécurité. Lorsque l'on ouvre une salle, il faut une CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées).

Quand on met tous les éléments bout à bout, oui, nos coûts de fonctionnement augmentent de plus en plus dans nos collectivités. Quand Daniel dit que tout cela sera payé par le contribuable, oui, parce qu'il n'y a pas de solution miracle, si ce n'est le produit de la solidarité, par la taxation et la fiscalité. Parallèlement, et c'est peut-être le plus compliqué, il y a un ras-le-bol fiscal de taxe et autres dans nos sociétés, ce que l'on comprend aussi. C'est souvent la corrélation de plus de règles, plus de sécurité dans de nombreux domaines. Nous devons donc faire face à des enjeux très compliqués, car oui, le prix de l'eau, de l'assainissement augmentera pour certains territoires.

Nous en parlions avec le Président du Département qui refixera, pour rappeler les subventions lundi, devant les maires du département, les interventions du Conseil Départemental sur les questions notamment d'assainissement. Il y a de grandes disparités dans le Département du Jura aussi. Si nous voulons encore mettre aux normes nos stations et les réseaux, cela coûte plus cher. C'est vrai que si nous regardons en arrière, il y a 30 ou 40 ans, de nombreuses dispositions et normes n'existaient pas. Même si c'est vertueux pour la population, tout cela se paie et cela coûte beaucoup d'argent. Il faut bien comprendre ici, mais aussi au niveau de l'État et des législateurs, que plus on veut sécuriser des choses dans la vie et dans nos sociétés, plus tout cela produit au final des factures en augmentation.

M. BERNARDIN : Je voulais dire à Jean-Baptiste GAGNOUX qu'il y a quelque temps, dans un Conseil Communautaire, on a effacé une ardoise de 500 000 euros sur 5 ans, de dettes de Grands Dolois qui n'avaient payé ni la cantine ni la garderie de leurs enfants. Pour avoir fait partie du Syndicat des Eaux, je peux vous dire que de nombreuses personnes – et leur nombre augmente – ne paient plus leur facture d'eau ou d'électricité. Nous sommes dans des problématiques sociales qui font que nous effaçons les ardoises après coup. Ne faut-il pas intervenir avant de nous retrouver dans des problèmes sociaux ?

Je voulais vous dire ce soir que nous allons être effectivement obligés d'augmenter fortement les factures d'eau et d'assainissement, puisque c'est la même facture, de nos contribuables. N'avons-nous pas intérêt à jouer la transparence en leur disant : « *voilà ce qu'il va se passer, voilà comment vous allez payer plus cher, voilà pourquoi vous payez plus cher* » plutôt que d'éviter de faire une information qui me paraît évidente et importante avant que les choses arrivent sur la place publique, c'est-à-dire directement chez les contribuables ? Sinon, ils réagissent comme à chaque fois en disant : « *on nous prend à la gorge* ». Dans l'esprit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour que les gens aient plutôt un respect de notre grande collectivité, ne faudrait-il pas leur dire les choses ?

Après, vous déciderez comment faire en termes d'information, mais il me paraît évident de le faire, peut-être même avant que les factures n'augmentent d'une manière faramineuse. Nous avons eu une réunion avec les services concernant l'assainissement. J'ai été surpris de voir que si le coût de la vie augmente, le prix de l'eau et de l'assainissement augmente automatiquement sans que nous n'ayons rien fait. Je me dis que si nous continuons ainsi les prochaines années, si en plus il y a une augmentation de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce qu'il y aura un assainissement de qualité, ce qui est tout à fait normal, il faut vraiment que les Grands Dolois sachent où ils vont, et c'est peut-être notre devoir à nous, élus, d'apporter cette information en amont.

M. le Président : Cher Daniel, je sais qu'étant un jeune élu, tu découvres que tous les contrats long terme sont indexés pratiquement dans tous les domaines, et que l'indexation marche avec l'inflation, souvent avec des proratas, des calculs un peu sophistiqués. Tous les contrats à long terme, toutes les DSP fonctionnent sur ce principe-là. Par ailleurs, lorsque tu sors 500 000 euros, je pense que tu te trompes d'au moins un zéro, parce que nous ne perdons pas tant de créances. À mon avis, ce sont plutôt 10 à 15 000 euros que nous passons par an.

S'agissant de l'information, tu n'as peut-être pas encore lu le dernier *Grand Dole le Mag* qui comporte un dossier sur l'eau. Informons-nous suffisamment ? Nous n'en faisons sûrement jamais assez, je suis bien d'accord, car nous savons que seuls ceux qui ont envie d'avoir l'information la prennent.

Sur le problème du coût de l'eau et de son augmentation, je pense qu'il faut distinguer deux choses et nous en avons souvent parlé sur différents secteurs. Je pense qu'il y a les personnes en difficulté devant faire l'objet d'une aide ou d'un financement particulier, mais le tarif doit être le même pour tout le monde, avec peut-être des clauses. Il faut un tarif unique. En revanche, aider les gens en difficulté me paraît évident. C'est vrai autant pour le transport, que pour l'eau ou d'autres choses. Je pense que c'est l'esprit dans lequel nous nous inscrivons dans nos collectivités et cela me paraît tout à fait souhaitable.

M. HAMDAOUI : Je ne suis pas d'accord avec tes derniers propos. Nous avons mis en place des tarifications différenciées en fonction des revenus des individus. Nous pouvons réfléchir ici à mettre en place cette tarification différenciée en fonction des revenus, surtout sur un produit comme l'eau. L'eau est un bien essentiel à la vie. Sans eau, nous ne pouvons pas vivre. C'est avoir un regard différent sur l'eau. Nous avons mis en place des tarifications sur les repas dans les cantines. Pourquoi ne pas réfléchir à en faire autant sur l'eau ?

Par ailleurs, si la Police de l'Eau est intervenue, ce n'est pas uniquement pour des histoires de normes au niveau de la sécurité, mais il s'agit également de la pollution, de la biodiversité qui disparaît. C'est également de l'activité économique qui disparaît. L'état actuel de la Loue fait que des pêcheurs américains ne viennent plus. À une période, de nombreux Américains prenaient l'avion pour atterrir le plus près possible de la Loue, car ils ne venaient pas pour pratiquer d'autres activités que la pêche. Or ils ne viennent plus. Il s'agit aussi de préserver nos rivières, car leur mauvais état est également causé par certaines stations d'assainissement, d'épuration qui ne sont pas aux normes. Ce n'est certes pas la seule problématique qui fait que nos rivières meurent en Franche-Comté, mais cette non-conformité est un des problèmes.

M. le Président : Nous ne pouvons qu'être d'accord avec tout cela. Ceci dit, ce soir, la tarification n'était pas en cause. Nous étions simplement sur des délibérations concernant les systèmes d'assainissement de Tavaux et de Damparis. Si vous voulez bien, s'il n'y a pas d'autre question, je vais passer au vote de cette dernière question concernant le système d'assainissement de Damparis. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le système d'assainissement sur la commune de Damparis.

NOTICE N° 40 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2022

M. GAGNOUX : Je rappelle que le Contrat de Ville a été prorogé jusqu'en 2023. Vous retrouvez dans vos notices l'ensemble de la répartition des crédits de l'Agglomération sur la politique de la Ville avec également les crédits d'État et de la Région. Cette répartition est effectuée en Comité de Pilotage en présence du Comité de Citoyens, du Sous-Préfet de Dole et des représentants de la Région. Elle repose toujours sur les trois axes du Contrat de Ville que sont :

- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie ;
- l'emploi.

Il est clair que nous réfléchissons dès maintenant, en 2022, sur une refonte totale du Contrat de Ville, de la répartition des crédits, sur les objectifs que nous souhaitons. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole devra se prononcer aussi sur l'objectif qu'elle souhaite pour les prochaines années sur le quartier des Mesnils Pasteur, dans le cadre du contrat de Ville dans la répartition des aides qu'elle souhaitera effectuer ces prochaines années.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette programmation ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la programmation du Contrat de Ville 2022.

NOTICE N° 41 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2021

M. GAGNOUX : Je rappelle quand même un principe auquel nous sommes très attachés et sur lequel je veille : s'il n'y a pas de bilan de l'année précédente, il n'y a pas de subvention pour l'année suivante, ce qui est assez simple. C'est dans le cadre de la garantie de l'efficacité des crédits dispensés pour les associations. Je ne vais pas faire la lecture de chaque action. Certaines sont prorogées dans ce que nous venons de voter pour 2022. D'autres sont abandonnées par manque d'efficacité ou parce que les associations n'ont pas forcément redéposé une action.

Bien évidemment, les actions les plus importantes restent celles dans le domaine éducatif sur le quartier, mais également pour les services à la population dans le cadre du Centre Social, ou encore les politiques vis-à-vis de l'accès au droit et de lutte contre les violences faites aux femmes, avec notamment l'association « Femmes debout ».

M. le Président : Merci de ce résumé du bilan. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du bilan du Contrat de Ville 2021.

NOTICE N° 42 : AVENANT AU PROTOCOLE DE PARTENARIAT CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Président. Avant d'évoquer la notice, je voudrais rappeler ce qu'est le Contrat de Canal. La Région s'est fixé pour objectif de développer le tourisme fluvial. Elle propose notamment aux territoires traversés par le canal un dispositif permettant de fixer des orientations stratégiques à l'échelle de la voie d'eau par une réflexion commune et la réalisation de projets concrets. Cet ensemble s'appelle le Contrat de Canal. Je vous rappelle que le canal du Rhône au Rhin mesure environ 230 kilomètres, traverse 8 EPCI, et pour ce qui nous concerne, 11 communes appelées « communes mouillées », de Lavans-lès-Dole à Abergement-la-Ronce sur un trajet d'environ 27 kilomètres.

Ensuite, il faut savoir que par rapport à ce projet, une étude d'opportunité pour le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône a été engagée à l'été 2021 et devrait être rendue à l'automne 2022. Par rapport à ce travail, un décalage de calendrier est donc inévitable entre le rendu de l'étude et la signature du Contrat de Canal que les partenaires souhaitent voir intervenir à la fin de l'année 2022.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, désignée pour animer le portage de l'animation sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du Contrat de Canal, a soulevé la question de la gouvernance, et notamment la mise à disposition d'un agent pour le poste de chargé de mission. Financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 25 000 euros par an, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022 et les EPCI partenaires selon une clé de répartition du kilomètre linéaire, le poste de chargé de mission nécessite d'être reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2023. Il est donc nécessaire de rédiger un avenant au protocole de partenariat pour prolonger le cofinancement de ce poste pour une année.

Il est donc ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interrogations ? Je mets au vote cet avenant au Contrat de Canal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

NOTICE N° 43 : REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS 2022-2023

M. SOLDAVINI : Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adopte un règlement des transports définissant entre autres des règles d'utilisation du réseau TGD par la clientèle le fréquentant (validité des titres de transport, règles de sécurité, etc.) et les principes d'organisation des services, notamment les conditions d'aménagement et les créations de points d'arrêt.

La deuxième partie porte sur le règlement des transports scolaires. Il précise notamment :

- les conditions d'accès à la carte de transport scolaire gratuite sur l'ensemble du réseau TGD ;
- les règles de sécurité et de discipline à l'intérieur des véhicules ;
- les sections prévues en cas de manquement ;
- le détail des indemnités kilométriques pour les élèves de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole scolarisés en dehors du ressort territorial, qui sont reconduites pour la deuxième année consécutive.

Une mention d'obligation du respect des gestes barrières et des règles en vigueur en cas de crise sanitaire est désormais inscrite dans le règlement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le nouveau règlement communautaire des transports tel qu'annexé ;
- d'autoriser sa diffusion.

M. le Président : Merci, Grégory. Avez-vous des questions sur cet ajustement de règlement ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le nouveau règlement communautaire des transports 2022-2023.

NOTICE N° 44 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2021

M. le Président : Nous arrivons aux questions sur les rapports annuels. Vous avez reçu tous ces rapports dans vos dossiers. Ils sont très volumineux. Je vous proposerais donc de faire des présentations très synthétiques, de laisser la parole aux questions, si vous en avez, sur les rapports. Il ne s'agit pas de s'étendre sur la présentation des uns ou des autres.

Je ne vais pas vous donner lecture de ce rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Je vous rappelle simplement qu'il reprend l'ensemble des rapports désignés derrière. Je vais simplement vous demander de l'adopter tel qu'il vous a été joint dans vos dossiers. Auparavant, je vais vous demander si vous avez des questions sur ce rapport que vous n'avez pas manqué d'étudier avec beaucoup de détails. Y a-t-il des interventions ou des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je considère que ce rapport peut être adopté en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 45 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DOLEXPO – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. GAGNOUX : Une diapositive vous est projetée sur le sujet. C'est un chiffre d'affaires de 132 159 euros pour le parc de Dolexpo en 2021 (activité économique, 10, salons, 4, activités diverses, 14). Nous ne pouvons pas, bien évidemment, faire état de ce rapport sans prendre en compte la situation COVID de 2021. Il est évident que l'activité est très inférieure aux années précédentes. Vous pouvez le retrouver dans le rapport que vous avez eu en annexe, naturellement. Il conviendra, sous toutes réserves de l'activité 2022 et des conditions sanitaires, de pouvoir faire un meilleur comparatif en 2022 par rapport à l'année 2019, année pleine et entière de fonctionnement normal de Dolexpo, sans aucune contrainte sanitaire. Ceci étant, sur 2022, même si ce n'est pas le rapport qui nous est dressé ici, l'activité s'est évidemment redressée par divers congrès et expositions.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité sur Hello Dole en général, qui couvre à la fois Dolexpo et Dole Tourisme ?

M. GAGNOUX : Dans ce rapport, c'est uniquement Dolexpo.

M. le Président : Il y a Dole Tourisme à côté.

M. GAGNOUX : Je ne sais pas pourquoi. C'est probablement pour faire un lien avec le rapport suivant.

M. le Président : Oui. Du coup, c'est peut-être un peu trop synthétique. Dans vos dossiers, tout est en bonne et due forme.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2021 ci-annexé, relatif à la gestion de « Dolexpo-Parc du Jura » par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 46 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. GAGNOUX : Je rappelle pour l'ensemble des collègues que la SPL Hello Dole est composée de deux actionnaires que sont la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à parité totale en termes de capital. Elle gère :

- les salles de la Ville de Dole ;
- Dole Tourisme (compétence de l'Agglomération) ;
- Dolexpo (compétence de l'Agglomération) ;
- La Commanderie (compétence de la Ville de Dole).

Vous avez ici le rapport de l'ensemble de ses activités, de ses différentes DSP. Je n'oublie pas non plus qu'il y a maintenant Locodole pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le chiffre d'affaires s'élève à 481 000 euros. Le résultat net est de 3 438 euros. Nous sommes donc à l'équilibre. Je rappelle que le but d'une SPL n'est pas de faire des profits interminables, mais d'arriver à équilibrer approximativement les comptes. Vous avez dans votre rapport le détail de la situation pour les différentes entités. Vous avez un petit déficit très léger de 1 600 euros sur La Commanderie, également sur Dolexpo. Dole Tourisme est en excédent de 17 000 euros. Les diverses salles sont en excédent de 15 000 euros. Locodole est en léger déficit, mais nous venons de lancer la commercialisation.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur Hello Dole ? S'il n'y a pas de question, nous poursuivons.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2021 de la SPL Hello Dole.

NOTICE N° 47 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Nous vous rappelons l'actionnariat. Vous savez que c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole selon la même logique. Dorénavant, Champvans et Saint-Aubin sont au capital pour les opérations menées par cette SPL pour le compte de ces deux communes. Il y a eu 4 Conseils d'Administration et 2 Assemblées Générales. Nous poursuivons l'activité en 2021, avec notamment l'acquisition et la réhabilitation de l'ancien Buffet de la Gare et les concessions de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf de l'ALSH qui est maintenant en fonction et qui est terminé.

En termes de résultat financier, nous avons :

- des capitaux propres à hauteur de 1 437 000 euros ;
- un chiffre d'affaires de 590 000 euros ;
- des produits pour 997 000 euros ;
- des charges légèrement supérieures, à 1 027 000 euros ;
- un résultat net comptable de -28 476 euros.

Je vous rappelle que la SPL Grand Dole Développement 39 a plusieurs activités. Elle vit des loyers notamment pour l'ALSH de Tavaux. Ayant investi, elle le loue. Elle a par ailleurs des pourcentages sur les travaux qu'elle poursuit. C'est essentiellement cela. Vous avez dans votre dossier l'ensemble des opérations réalisées. Vous avez notamment un tableau récapitulatif de l'ensemble des opérations. Je vous rappelle que c'est très cadré. Les opérations concernant Dole sont isolées sur Dole, de telle sorte que les déficits ou les bénéfices restent sur Dole. Si c'est propre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les opérations de Champvans et de Saint-Aubin sont financées de manière autonome, sans passage ou sans chiffre compensé de l'une à l'autre, bien évidemment. Avez-vous des questions sur cette présentation ? Vous avez pu en prendre connaissance. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2021 de la SPL Grand Dole Développement 39.

NOTICE N° 48 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. FERNOUX-COUTENET : L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une DSP produise chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte. Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de ces rapports ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci, Gérard. Vous avez à l'écran les chiffres clés en matière d'assainissement et d'eau. Vous avez tout cela dans les rapports. Avez-vous des questions sur ces rapports Dolea ?

M. CHAUTARD : Tout d'abord, j'aurais aimé connaître l'objectif principal de la création des deux SEMOp Dolea. C'est mon point de départ. J'ai pu étudier les comptes de délégation, que ce soit sur l'eau ou l'assainissement. Sur l'assainissement, la SEMOp réalise un bénéfice de 900 000 euros pour l'assainissement des eaux usées et 350 000 euros de bénéfices avant impôts. Je me suis procuré les informations pour avoir l'actif, et surtout les capitaux propres globaux des deux entités. Nous nous retrouvons avec des capitaux propres très importants. *Quid* de tous ces bénéfices mis en réserve ? Sachant qu'ils seront distribués en 2027, voire début 2028, à l'extinction de la SEMOp.

M. le Président : La première réponse est que tout d'abord, cela ne concerne pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais la Ville de Dole qui a choisi. Cette DSP est mieux encadrée que si elle était seule, puisqu'elle est diligentée par une société à 50/50 entre la commune, maintenant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et l'opérateur, en l'occurrence Suez. Cela signifie que nous avons une meilleure gestion, parce que nous siégeons au Conseil d'Administration à parité. Nous sommes donc au Conseil d'Administration, et cela permet d'avoir un meilleur suivi. Dolea se passe selon les prévisions mises dans la DSP, comme vu initialement.

L'intérêt est que comme nous sommes en présentiel dans le Conseil d'Administration, avec un président issu de la collectivité, cela permet d'ajuster au fur et à mesure les besoins, les travaux, les questions qui peuvent se poser dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Après, ce mode de gestion était sans doute plus pertinent, parce qu'avant, cela se diluait peut-être dans des systèmes plus lointains, ou plus dans les sièges sociaux que sur Dole. Aujourd'hui, cela a permis, en serrant les boulons de ces sociétés et en étant au Conseil d'Administration, de dégager des résultats, ce qui ne vous a pas échappé. Ces résultats sont dans des réserves et une partie a été distribuée, distribution que nous avons dans nos comptes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant propriétaire. Nous recevons donc des dividendes lorsqu'il y en a. Certains ont été décidés récemment à l'Assemblée du mois de juin.

S'agissant de ce qui se passera en 2027, toutes les simulations ne sont pas faites. Nous étions la première de France, nous serons donc la première à parvenir à son terme. Plusieurs schémas sont possibles. Soit un schéma permettrait, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, de prolonger ce contrat si jamais l'appel d'offres revenait encore à Suez, ou à un autre si un autre se substituait au capital de cette société, soit il faudrait dissoudre et en recréer une autre ou refaire autre chose. Nous verrons bien en 2027 ce que décideront les élus à ce moment-là. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous remercie de prendre acte de ces rapports.

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité de l'exercice 2021 de Dolea Eau et Dolea Assainissement et des éléments concernant Goux.

NOTICE N° 49 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPANC – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. STOLZ : Mesdames, messieurs, bonsoir. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 14 juin 2022 pour examiner ce rapport d'activité 2021 et qui a validé le rapport présenté.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport.

M. le Président : Merci. Vous avez à l'écran les chiffres caractéristiques de ce SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui, je vous le rappelle, est partagé entre les deux prestataires Suez et Sogedo sur notre territoire. Avez-vous des questions sur ce rapport du SPANC ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre acte de ce rapport et de passer au suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2021 de Suez et Sogedo.

NOTICE N° 50 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE SOGEDO SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. STOLZ : Le CGCT prévoit que le délégataire d'une DSP produise chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte. Ces rapports sont soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est ainsi réunie le 14 juin 2022 et qui a validé les rapports présentés.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports.

M. le Président : Vous avez là encore dans vos dossiers les chiffres caractéristiques des réseaux concernés par Sogedo. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Sinon, je vous propose d'en prendre acte et de poursuivre.

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité de l'exercice 2021 de Sogedo.

NOTICE N° 51 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA DSP SPANC – ANNEE 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. STOLZ : Le rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Ce rapport est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 14 juin 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport.

M. le Président : Ceux qui ont pris le temps de regarder ce rapport ont-ils des questions ? S'il n'y a pas de question sur ce rapport, nous en prenons acte et nous passons au suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC pour l'exercice 2021.

NOTICE N° 52 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GOLF – ANNEE 2021

M. MONNERET : Vous avez pu parcourir le rapport concernant la DSP du Golf du Val d'Amour sur l'année 2021. Cet exercice était encore compliqué par rapport à la période COVID, mais au final, il est plutôt positif, comme vous pouvez le voir sur le bilan 2021, sur la fréquentation et les abonnements. Le rapport est assez conséquent. Il fait 81 pages. Nous n'allons bien sûr pas le parcourir ce soir. Le rapport sur l'activité 2021 du golf est plutôt très encourageant par rapport aux années 2019 et 2020, puisque nous sommes en forte croissance, ce qui est plutôt bien. Au final, le résultat net est négatif, mais il s'explique très simplement par des problèmes de ressources humaines par rapport au délégataire Blue Green. Ils ont une part de ressources humaines très conséquente, ce qui a finalement atténué fortement le résultat qui aurait pu être positif, mais ce résultat est négatif.

Vous avez pu aussi parcourir tout ce qui concernait l'acquisition de matériels nécessaires à l'exploitation, des actions commerciales, des compétitions qui ont eu un bon rayonnement sur la partie régionale. Nous retrouvons aussi une forte activité de la boutique qui est en forte progression (environ +20 % de chiffre d'affaires entre 2020 et 2021). Globalement, c'est une bonne activité 2021. Il faudra voir maintenant sur 2022 concernant les problèmes RH. Espérons que Blue Green sera bénéficiaire et non plus déficitaire.

Je vous propose :

- de prendre acte du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci, Christophe. Avez-vous des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2021 de Blue Green.

NOTICE N° 53 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS – ANNEE 2021

M. SOLDAVINI : Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Je vais vous indiquer rapidement quelques faits marquants pour l'année 2021. La fréquentation est remontée à +25 %, mais elle reste quand même en deçà de ce que nous avons connu sur l'année 2019. Ce sont un peu plus de 10 % de voyages en moins que sur l'année 2019.

Par ailleurs, le fonctionnement du service FlexiPMR bat son plein. Le fait d'avoir changé l'année dernière, d'être passé d'adresse à adresse et non plus d'arrêt à arrêt entraîne une réelle amélioration du service qui se fait ressentir dans la fréquentation, celle-ci ayant augmenté de 83 % sur l'année 2021. Dans les 83 %, vous avez aussi la baisse sur l'année 2020 liée au COVID, mais nous sentons quand même que le service connaît un vrai succès, et c'est tant mieux, car c'est fait pour.

S'agissant des autres points particuliers, des animations auprès des scolaires ont été réalisées, notamment auprès des élèves de 5^e de la plupart des collèges de la Ville de Dole sur les bonnes règles de sécurité à l'intérieur des transports scolaires.

M. le Président : Merci, Grégory. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2021 du délégataire Keolis.

NOTICE N° 54 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE EQUALIA – DSP POUR LA GESTION DE TROIS EQUIPEMENTS NAUTIQUES

Une présentation est projetée en séance.

M. MONNERET : Je vous rappelle que ces équipes nautiques sont l'espace Pierre Talagrand, l'aquaparc Isis et la piscine Léo Lagrange à Tavaux. Vous pouvez constater que l'année 2021 est encore transitoire par rapport aux restrictions sanitaires, par rapport à l'exploitation à 100 % du bâtiment. C'est donc une année difficile pour le délégataire aussi sur 2021 par rapport à des

intempéries, ce pass COVID et ce pass sanitaire qui ont ralenti la fréquentation et le compte d'exploitation provisoire prévu lors de la consultation, donc de l'octroi de la DSP à Equalia.

Sur l'année 2021, nous ressentons une augmentation plutôt sensible des fréquentations depuis la mise en exploitation du bâtiment entre mai et août 2021. Dès septembre 2021, l'accueil était à 100 % de tout public aux équipements sportifs aussi bien secs qu'humides, dans le bâtiment. C'est donc une bonne mise en œuvre depuis septembre 2021 et une bonne exploitation du bâtiment.

Je ne sais pas si vous avez une *slide* indiquant le chiffre d'affaires sur les fréquentations des piscines extérieures, l'aquaparc et la piscine Léo Lagrange. Pour la période d'ouverture estivale 2021, si vous avez des souvenirs, ce n'était pas la canicule de cette année. Cela a été une période très difficile aussi en termes de fréquentation, et les résultats sont bien en deçà de ce qui était prévu dans le compte d'exploitation provisoire de notre délégataire. S'agissant du résultat, notre DSP est en déficit de 320 000 euros sur l'année 2021, essentiellement dû à la crise COVID sur l'espace Pierre Talagrand et la non-fréquentation pendant les six à sept premiers mois de l'année 2021.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce fonctionnement de délégation ?

M. CHAUTARD : Bonsoir, Christophe. Je voudrais simplement une petite précision. Dans la DSP, la production de chaleur et le traitement de l'eau ne sont pas inclus uniquement pour l'espace Talagrand. À quel montant faudrait-il l'évaluer en termes de réseau de chaleur, de traitement ? Je suppose que cela doit être un gros morceau.

M. MONNERET : Je n'ai pas les coûts en tête. Nous pourrions les préciser. C'est un coût sur l'espace Pierre Talagrand dû par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En revanche, s'agissant des coûts sur l'Aquaparc et la piscine Léo Lagrange, c'est le délégataire. Aujourd'hui, de mémoire, nous sommes sur 25 à 30 000 euros mensuels de coût actuel en termes d'exploitation. C'est donc un peu moins pour l'énergie (entre 20 et 25 000 euros).

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte de ce dernier rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de la Société Equalia pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

M. le Président : Avant de clore ce Conseil Communautaire, avez-vous des questions diverses ? Y a-t-il des interventions particulières ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Je me fais le porte-parole de Grégory SOLDAVINI qui a la gentillesse de nous inviter à un petit pot.

Je te laisse faire l'invitation, si tu veux.

M. SOLDAVINI : Le Président a tout dit. Je vous invite à rester pour prendre un verre.

M. le Président : Merci à tous.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Président,
Jean-Pascal FICHÈRE

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHAMPANHET